

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal Jeudi 10 mars 2022, à 19h30 Salle de spectacles

6^{ème} séance – 2022

Séance du jeudi 10 mars 2022

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Bureau, la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

Je passe la parole à M. Widmer de Sonomix, pour la présentation du vote électronique qui sera testé lors de cette séance.

J'adresse mes cordiales salutations à notre Municipalité composée de Monsieur le Syndic, Monsieur le vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

58 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Anne Cherbuin, Awa Diédhiou, Chantal Keller, Nicole Divorne, Aline Segin, Chiara Storari, MM. Cordeiro André, Simon Favre, Tristan Goël, Luis Guedes, Jeanrichard Jean-François, Jonas Kocher, Rachid Taaroufi, Ignacy Wilczynski

Sont absent-e-s: Mmes Bastienne Joerchel Anhorn, Melinda Zufferey-Merminod, MM. Steeve Kocher, Dieudonné Ngoy Muvumbu,

1. Adoption de l'ordre du jour

Madame La Présidente, après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux.

Mme La Présidente annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de Madame Angela Thode
- Deux interpellations de Madame Frédérique Beauvois
- Une interpellation de Madame Muriel Rossel
- Un dépôt de motion de Madame Frédérique Beauvois
- Un dépôt de postulat de Monsieur Luis Guedes
- Un dépôt de postulat de Mesdames Marie Schneider et Joëlle Zahnd

Ces interventions seront traitées en priorité au point 17 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande une modification à l'ordre du jour. Suite à un malentendu, le rapport du préavis 14-2022 Giratoire Paudex-Bugnon, arrivé en temps et en heure, n'a pas été inclus dans cet ordre du jour. Elle propose de traiter ce rapport en point 12b de l'ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion

• Mme Golaz-Grilli, PLR-PVL

Bonsoir, merci Madame la Présidente,

Juste pour vous dire que malheureusement Monsieur Guedes est absent pour un souci de dernière minute, donc il déposera son postulat au prochain Conseil.

M. Ali Korkmaz, PSR

Madame la Présidente,

Vous n'avez pas lu dans la liste des postulats celui que je vais développer pour les jardins familiaux.

Mme La Présidente

Il est à l'ordre du jour, Monsieur Korkmaz.

M. Ali Korkmaz, PSR

Oui, mais tout-à-l 'heure, vous avez cité les autres

Mme La Présidente

Je ne cite jamais ni les postulats, ni les développements de motions qui sont à l'ordre du jour, Monsieur Korkmaz.

M. Ali Korkmaz, PSR

D'accord, merci.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet cet ordre du jour modifié au vote.

Oui 56

Non 0

Absentions 0

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour modifié est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 10 mars 2022

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 février 2022
- 3. Démissions
- 4. Assermentations
- 5. Communications de la Présidence
- 6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite de la Municipalité à la question de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la sortie piétons du parking de la Place du Marché, côté rue du Midi
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « La sécurité numérique à Renens », et à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée « Plan d'action en cas d'attaque !?»
 - Communiqué de la Municipalité du 28 février 2022 sur ses activités du 25 janvier au 28 février 2022

- Rapport final de la Commission d'attribution des aides financières Covid en faveur de l'économie
- Liste des interventions (questions, interpellations, motions, pétitions et postulats)
 transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité
- 7. Communications de la Commission des finances
- 8. Communication de la Commission de gestion
- 9. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021
- Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
- 11. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
- 12. **Rapport de commission Préavis** N° 13-2022 Mottey Collecteurs Eaux claires + Eaux usées (EC-EU)
 - Mme Stéphanie Negri Capt, Présidente-rapporteur

12b Rapport de commission − Préavis № 14-2022 Giratoire Paudex-Bugnon

- Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur
- 13. **Rapport de commission Préavis** N° 16-2022 Modernisation du monte-charge du Centre Technique Communal (CTC)
 - M. Roland Delapierre, Président-rapporteur
- 14. **Rapport de commission Préavis** N° 17-2022 Retour d'une fontaine à Renens-Village et pavage de la Place du Village
 - > M. Richard Neal, Président-rapporteur
- 15. Rapport de commission Postulat Jeton Hoxha: « Pour un conseil des jeunes fort à Renens »
 - M. Gérard Duperrex, Président-rapporteur
- Dépôts de préavis discussion préalable
 - **Préavis Nº 18-2022** Fête des écoles Réponse aux postulats de Mmes les Conseillères communales Elodie Golaz-Grilli, « Fête des écoles: Lausanne, Prilly...Et Renens alors ? », et Frédérique Beauvois, « Et si on rêvait ? Pour que la Fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens »

Présidence : PLR-PVL

- 17. Motions, postulats, interpellations
 - o Postulat Colette Racloz intitulé « pour un dressing solidaire et écologique »
 - Postulat Sylvain Richard intitulé « Inscrivons dans le PACom en révision des références à l'utilisation de matériaux durables »
 - Postulat Ali Korkmaz intitulé : « Et si la Commune de Renens étendait son offre de jardins familiaux ? »
- 18. Questions, propositions individuelles et divers

2. <u>Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3</u> février 2022

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

Oui 53

Non 0

Abstentions 2

C'est à une large majorité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Madame Simon pour son travail de retranscription et Madame Marie-Claire Chabloz pour son travail de relecture.

3. Démission

A ce jour, le bureau n'a reçu aucune demande de démission

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour

4. Assermentations

Faisant suite à la démission de Monsieur Reza Safaï du groupe Fourmi rouge, le bureau du Conseil dans sa séance du 1^{er} mars 2022 a validé l'élection de Madame Elisabete Cunha, prochaine viennent ensuite qui a accepté de siéger au sein de ce Conseil. Si personne ne s'y oppose, nous allons procéder à son assermentation.

Selon l'art. 8, al. 1 du Règlement du Conseil, les membres sont assermentés devant le Conseil par la Présidente

De ce fait, Mme la Présidente invite Madame Elisabete Cunha à prendre place devant la table afin de procéder à son assermentation et invite les membres du Conseil communal ainsi que le public à se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie la nouvelle conseillère de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par « Je le promets ».

Après la lecture du serment, Mme la Présidente félicite la nouvelle assermentée et lui souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour

5. Communications de la Présidence

• En ce moment, pas très loin d'ici, pas très loin de nos foyers confortables, de nos paysages rassurants, de nos amis bienveillants, des gens vivent dans la terreur pour

leur vie, pour leur famille, pour leurs proches, pour leurs concitoyens. Ils vivent dans le sifflement des obus, dans le hurlement des bombes, dans le fracas des explosions. Demain, s'ils vivent encore, qu'ils combattent, qu'ils se terrent ou qu'ils fuient ils auront froid, ils auront faim, ils seront en deuil de tout. Leurs vies saccagées, le monde effondré autour d'eux, le désespoir pour horizon. Alors, je vous invite toutes et tous à vous lever et durant une minute de silence à leur adresser selon vos convictions des pensées de compassion et d'espérance.

Je vous remercie, vous pouvez vous asseoir. Afin de soutenir les victimes de cette tragédie, les Conseillers communaux qui désirent offrir leur jeton de présence ce soir sont priés de s'adresser à Madame Simon qui fera parvenir la somme récoltée à la Chaîne du Bonheur. Je vous en remercie d'ores et déjà.

- Carnet noir. Le bureau du Conseil a été informé que la sœur de Monsieur François Tabanyi, notre ancien huissier, est décédée. Toutes nos condoléances à la famille.
- Communication des résultats des votations du 13 février 2022 :

N°: 01 Objet: Initiative sur l'expérimentation animale et humaine

BULLETINS	Rentrés	2'833
	Blancs	89
	Nuls	1
	Valables	2'743

Suffrages		
Oui	595	
Non	2'148	
Taux de participation	33.14 %	

N°: 02 Objet : Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac

BULLETINS	Rentrés	2'833
	Blancs	34
	Nuls	0
	Valables	2'799

Suffrages		
Oui	2'071	
Non	728	
Taux de participation	33.14 %	

N°: 03 Objet: Loi sur les droits de timbre (LT)

BULLETINS	Rentrés	2'833
	Blancs	84
	Nuls	0
	Valables	2'749

Suffrages			
Oui	823		
Non	1'926		
Taux de participation	33.14 %		

N°: 04 Objet: Loi sur un train de mesures en faveur des médias

BULLETINS	Rentrés	2'833
	Blancs	74
	Nuls	1
	Valables	2'758

Suffrages		
Oui	1'660	
Non	1'098	
Taux de participation	33.14 %	

Commune : Renens VD Electeurs inscrits : 8'549 Cartes de vote reçues : 2'833

- Mme la Présidente accuse réception d'un courrier de Madame Marguerite Schlechten Rauber concernant la Pétition « sauvons les arbres ».
- Le Bureau du Conseil vous informe que suite à sa démission du groupe UDC, Monsieur Gérard Duperrex siègera en tant qu'indépendant au sein de ce Conseil.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence.

6. <u>Communications de la Municipalité</u>

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité du 28 février 2022 sur ses activités du 25 janvier 2022 au 28 février 2022 ainsi que les diverses réponses écrites aux Conseillers communaux.

Mme la Présidente demande à La Municipalité si elle a d'autres informations à nous transmettre oralement.

• M. Jean-François Clément, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, vous adresse d'abord les cordiales salutations de la Municipalité. En introduction, vous dire qu'on rejoint pleinement les propos de Mme la Présidente par rapport aux événements dramatiques qui se passent en Ukraine et, de manière symbolique sur l'Hôtel de Ville nous affichons depuis le 2 mars un drapeau ukrainien sur notre façade. Un geste symbolique qui se veut la marque d'un soutien aux victimes de la guerre, de toutes les guerres, et aussi de la conscience de la gravité des évènements qui ont cours à l'est de l'Europe.

Je voulais intervenir par rapport à la lettre que vous avez reçue, Madame la Présidente, parce que je suis interpelé par ce courrier dans ce sens où je crois que nous allons souvent au contact de la population, nous avons des bureaux ouverts. Je passe beaucoup de temps

à être à l'écoute de la population. On vit un moment assez particulier qui est celui d'une indispensable et nécessaire transition énergétique. Il est vrai que l'on réinstalle avec beaucoup de volonté des systèmes de mobilité qui sont respectueux de la nature, qui sont en lien avec ce que l'on fera demain. On attend un nombre de passagers incroyable, tant sur le tram que sur le BHNS. On a beaucoup investi pour faire la gare. Alors, certes, il y a des plantations qui ont dû être abattues, qui seront remplacées. Le geste final se veut vers celui d'une mobilité accessible à toutes et à tous par des transports publics plus efficaces, plus efficients pour beaucoup de monde. Malheureusement l'étape qui est celle que nous vivons aujourd'hui, est celle qui passe par l'abattage d'arbres et le remaniement de certains environnements. Le propos m'interpelle beaucoup car il est très éloigné de ce que nous tentons de faire avec volonté et énergie. Surtout que cette personne ne se sente pas entendue, il y a un énorme malentendu et je vais inviter cette personne à venir vers nous, que l'on puisse parler concrètement de ce qu'elle a vécu et de son impression de ne pas avoir été entendue. Ça me touche beaucoup que d'entendre ce type de propos ici.

Par rapport à d'autres prises de parole, je crois que Madame Tinetta Maystre à une communication à nous faire ainsi que Karine Clerc.

• Mme Tinetta Maystre, Municipale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communales, Je souhaite vous évoquer un point en lien avec le préavis 4-2021 que vous aviez voté l'année passée et qui concerne la rénovation de l'éclairage public à Renens Village. Ceux qui habitent dans le quartier ont vu que le chantier a débuté en début de cette semaine. Il va s'étendre sur environ 7 semaines et se déroulera sur 7 étapes distinctes, pour bien minimiser la gêne auprès des riverains. Si je vous en informe, c'est que dans le cadre de la commission du préavis, une demande avait été formulée de savoir si l'on pouvait également changer les luminaires sur le Chemin de la Creuse sur le tronçon entre la boulangerie et en amont en direction de St-Georges. Ils n'avaient en effet pas été renouvelés lors de la précédente campagne de remplacement. La Municipalité souhaite vous informer ce soir que cela pourra être fait et que 4 nouveaux luminaires du même type que ceux que l'on trouve sur la descente de la Creuse ou sur ST-Georges seront installés dans le cadre de ce chantier et le raccordement sera renouvelé également. Merci de votre attention.

Mme Karine Clerc, Municipale

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

A mon tour de vous transmettre une information que vous avez lue dans le dernier Carrefour-Info. J'ai pu découvrir que cette information n'était pas connue de tout le monde. En tous cas pas de tous les Conseillers communaux, puisque j'ai été interpellée à ce sujet. Depuis de nombreuses années, il y a une permanence, une consultation juridique, gérée par le Centre Social Protestant qui existe à Renens et pour toutes les communes du district. Nous nous sommes rendus compte que cette consultation était peu utilisée et peu connue des habitants de Renens. C'est pourquoi on a changé sa forme. Nous avons décidé de repenser cette permanence. Cette consultation est devenue une permanence juridique ouverte tous les mercredis de 15h15 à 17h15 à la Rue de l'Industrie 1, dans les locaux où il y a déjà une permanence Info-Migration de 13h00 à 15h00 aussi le mercredi. Cette permanence est très accessible et en tant que Conseillers communaux « relais » je pense

que vous pouvez aussi orienter des personnes là-bas qui auraient des questions en lien avec leurs droits, avec un courrier administratif qu'ils ne comprennent pas, de manière à ce qu'ils puissent d'une part recevoir l'aide si nécessaire et surtout respecter les délais parce que pour la plupart des décisions il y a un droit de recours avec un délai strict qu'il faut respecter. Je vous remercie aussi de vous faire les relais de cette permanence qui est un lieu qui vise aussi à permettre aux citoyens et citoyennes de Renens de mieux connaître et mieux défendre leurs droits. Je vous remercie.

Mme la Présidente ouvre la discussion

• Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL

En date du 27 mai 2021, j'avais déposé une interpellation à la Municipalité qui concernait effectivement ce courrier et ces pétitionnaires qui s'inquiétaient de l'abattage des arbres. Je posais les questions suivantes : Est-ce qu'il existait un document, un plan qui indiquait quels arbres et talus, espaces verts seront supprimés sur ce tronçon et qu'allait-il en advenir ? Quels types d'essences seraient remplacés etc... La Municipalité, le soir même, avait répondu qu'un plan existait et que le recensement aussi de ce qui allait être fait sur la Ville de Renens serait aussi transmis au Conseil communal et qu'il allait être répondu d'une façon assez exhaustive aux pétitionnaires et qu'ils en seraient informés, que le Conseil communal serait informé de la même manière et qu'une information publique serait aussi faite. Ma question est donc la suivante : Une telle réponse a-t 'elle bien été faite aux pétitionnaires et si oui, à quelle date ? Merci

• Mme Tinetta Maystre, Municipale

Je vais tenter une réponse. C'est vrai que nous informons perpétuellement et aussi via le Carrefour-Info. Vous verrez d'ailleurs que le prochain Carrefour-Info va évoquer cette question. Mais, on doit s'en excuser probablement, on n'a encore pas écrit aux pétitionnaires. Par contre, honnêtement, nous les avons recus, nous les avons informés abondamment dans cette séance. Nous avons eu l'occasion de leur dire que nous les avions entendus, que nous faisions nôtre quelque part cette préoccupation concernant le maintien d'un maximum d'arbres possible et je vous promets qu'au jour le jour, à chaque fois, tout était fait pour conserver d'avantage d'arbres qu'il n'en était question au départ. Ca a eu de l'effet : on en abat moins et on en plantera plus. Par contre, on ne peut pas éviter d'en abattre, le plan est ce qu'il est même s'il a été mis à l'enquête en 2013, il est ce qu'il est. Il a recu son permis et la plateforme du tram, typiquement, traverse là, sur la Rue de Lausanne. Un certain nombre d'arbres ont dû être abattus début février. On le regrette tous, ça nous touche. Mais on vous assure qu'il y en aura plus après et il y aura sûrement aussi plus de biodiversité que celle qui prévalait tout à l'heure. Comme l'a dit Monsieur le Syndic, l'auteure du courrier est semble-t-il très touchée. Nous allons encore la recevoir une fois parce qu'elle mérite cette réponse. On la lui avait déjà donnée lors de la commission de pétitions, mais on va le faire encore et on le fera aussi par écrit. C'est nous faire bien mauvais procès que de penser que l'on se fiche des gens. Bien au contraire nous cherchons à apporter un plus à Renens et nous sommes convaincus que nous y arriverons au terme de ce chantier.

La permanence Tram reste ouverte elle est à disposition, les gens peuvent y avoir des infos. Les plans y sont. Peut-être que l'on n'a pas toujours la réponse que l'on souhaite, parce que c'est vrai qu'on ne peut pas d'une baguette magigue conserver l'ensemble des

arbres alors que le tram passe justement à cet endroit, mais l'accueil est là et les infos peuvent être données aussi.

• M. Richard Neal, PSR

J'aimerais revenir sur un point dans le communiqué de la Municipalité qui m'a fortement choqué, je dois le dire. En tant que professionnel de la technique de scène et notamment de la sonorisation, c'est l'acceptation de l'achat de matériel de sonorisation dans le cadre de la poursuite du renouvellement du matériel technique de la Salle de Spectacle. Nous savons tous ici que la Salle de Spectacle est vouée à être modernisée en profondeur dans les prochains mois ou années en tous cas. Connaissant l'impact que toute modification ou changement sur un bâtiment a par rapport à l'acoustique de ce bâtiment, cela me semble complètement aberrant d'acheter d'abord le matériel de sono avant de connaître l'acoustique finale du bâtiment que nous allons rénover. C'est vraiment mettre la charrue avant les bœufs que de vouloir procéder dans ce sens. Je propose que la Municipalité attende d'acheter le matériel de sonorisation qui sera adéquat et qui sera jugé par une équipe de sonorisateurs et de techniciens son le moment venu en fonction de la nouvelle acoustique de la nouvelle salle. Merci.

• Mme Nathalie Jaccard, Municipale

Monsieur Neal, je vais essayer de répondre à votre remarque. Je peux vous promettre que tout a été pensé et imaginé avec les plans des futurs travaux, que le matériel qui a été acheté sera bien entendu possiblement réutilisable dans cette nouvelle salle. Qu'ils ont travaillé avec des professionnels, notamment M. Cardinaux de chez Maxximum pour choisir ce matériel, que la salle na va pas être complètement détruite, elle va être rénovée. Aujourd'hui en plus, des problèmes acoustiques de la salle font qu'on devait impérativement changer ce matériel, que malheureusement il ne pouvait pas attendre les rénovations de la nouvelle salle, mais que tout a été fait de manière à ce que ça puisse être réutilisé. Tout le matériel que l'on achèterait aujourd'hui pour la Salle de Spectacle sera pris pour être utilisé à nouveau dans la salle qui sera rénovée. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Mme Rosana Joliat, PLR-PVL

Je reviens sur le point liste des interventions, questions, interpellations, motions, pétitions et postulats transmise par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité. Je me suis étonnée et j'ai recherché à plusieurs reprises, puisque nous avons reçu déjà ce document lors des précédentes séances de Conseil communal. Aujourd'hui je me permets d'y revenir. En date du 5 novembre 2020, j'avais déposé une interpellation qui était relative aux horaires d'ouverture des commerces de Renens. Malheureusement cette interpellation, si on la reprend, n'a pas recu de réponse concrète de la Municipalité. Elle est toujours en suspens. Voilà pour mon interpellation de 2020. J'ai déposé le 4 février 2021 une autre interpellation intitulée « Soutenir l'économie locale saison 2 ». J'avais demandé lors d'une 1ère interpellation, qui malheureusement n'avait pas eu un écho favorable, d'étudier la possibilité d'éditer un tous ménages ou un numéro spécial du Carrefour-Info présentant les acteurs économiques de la commune pour favoriser l'économie de proximité. Monsieur le Syndic m'avait répondu favorablement et m'avait dit que ce serait fait. Aujourd'hui, nous sommes en 2022, je sais que le temps passe vite, qu'il y a eu beaucoup de choses et qu'on va me dire que, encore une fois, le Covid a fait freiner beaucoup de choses, mais les commerçants ont besoin d'avoir une visibilité sur notre commune. J'attends vraiment que l'on puisse mettre cela en avant le plus rapidement possible.

D'autre part, dans la réponse de Monsieur le Syndic, on m'avait également indiqué qu'il y aurait un bilan qui serait tiré concernant les bons. Est-ce que cela a déjà été fait ou pas encore ? Et il m'indiquait également, ainsi qu'à nous tous, qu'il nous ferait part d'un projet concernant les commerçants, pour les aider à mieux être connus dans la ville et afin de mieux représenter leurs intérêts. La fin du texte est : « En espérant ainsi avoir répondu à votre interpellation » Non, on n'a pas encore répondu à mon interpellation donc j'attends des réponses et j'aurais bien voulu qu'elles soient encore dans la liste des interventions transmises. Merci

• M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour ces interventions. Pour vous rassurer pour ce qui se fait, pas d'excuses, mais en 2022 on a déjà eu trois rencontres avec le comité de l'Association des commerçants. On a une négociation qui a été faite avec ce comité afin que, comme nous le souhaitions dès le début, ce comité reprenne l'adhésion d'un maximum de commercants de la ville de Renens qui offre les cotisations 2022 et 2023 à l'ACR. Ce qui fait que tout commerçant qui souhaite rejoindre l'ACR n'a pas de cotisation pendant 2 ans. On travaille à ce que cette association coopte un maximum de commerçants et soit pour nous l'interlocuteur indispensable que nous revendiquons depuis plusieurs années pour pouvoir traiter de l'horaire des heures d'ouverture des magasins. On a déjà eu trois rencontres avec l'ACR, on travaille ensemble et on a prévu durant cette année d'éditer, ce qu'on avait déià dit avant que le Covid ne nous freine dans nos activités, un Carrefour-Info format spécial qui présenterait les commerçantes et commerçants membres de l'ACR. C'est un premier pas que l'on fait avec elles et eux. On a pris contact avec notre imprimeur pour que l'on puisse faire quelque chose d'attractif, de fort et d'important. Voilà pour ceci. On est vraiment dans le chemin que je vous avais communiqué il y a quelques mois ou semaines, cela dépend quelle jauge d'unité temporelle on prend. On a aussi fait ces bons qui ont été très appréciés. Et je croyais vous avoir déjà communiqué le bilan de ces bons. Si tel n'est pas le cas, on le fera sortir parce qu'on a fait un bilan. Les commercantes et commercants ont été très contents de ces bons. Quand bien même certains en ont plus bénéficié plus que d'autres et ont été plus proactifs à les faire connaître et à faire bouger leur réseau. Les commerçants sont contents de ce que l'on a fait globalement et de cette volonté de travailler ensemble pour renforcer cette association. On est vraiment en chemin et de nombreux commerçants déjà rejoignent ce groupe. Je ne manguerai pas de vous tenir informés. Quant à réintroduire éventuellement dans les documents ce thème-là, ie n'v vois moi-même aucune opposition. Je pense qu'on pourra prochainement répondre aux deux ou trois interventions qui vont dans le même sens.

Mme Frédérique Beauvois, PSR

Je vous remercie pour votre réponse à la sécurité numérique. Je rappelle que la question de la sécurité numérique ce n'est pas « si » nous allons être hackés un jour, mais « quand » nous allons avoir un problème. Parce que tous les spécialistes sont OK entre eux pour dire que le problème est extrêmement concret. Par rapport à votre dernière réponse, on note que pour l'heure il n'y aura pas de piquet. On est d'accord avec ça, mais on voudrait juste attirer votre attention sur le fait qu'il serait sans doute utile de formaliser en clair la procédure à suivre pour le service informatique et pour les utilisateurs. Même si un service de piquet n'existe pas, parce qu'il faut quand même un moyen de régler les problèmes en cas d'urgence, parce que les dégâts peuvent être rapides et importants tant pour les personnels de l'administration que pour les utilisateurs de notre service

informatique. Il faudrait quand même qu'il y ait une procédure formalisée pour savoir à qui s'adresser en cas de problème.

• Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

J'aimerais revenir sur les propos de Monsieur Neal à propos de la sonorisation de la salle et la réponse qui a été donnée par la Municipalité. Je possède, à but professionnel, une petite expertise en sonorisation. Par contre, je n'ai pas compris en quoi consistait l'urgence en fait de la modification de celle-ci. Je ne suis pas au courant, étant récente au Conseil, à quelle date est prévue la rénovation de cette salle et, finalement, étant donné que généralement ce genre d'installation a un coût assez important, est-ce qu'on pourrait avoir une pondération faite entre le bénéfice coût du fait de le changer avant les rénovations de la Grande Salle par rapport au fait de le changer après celle-ci. Je vous remercie.

Mme Nathalie Jaccard, Municipale

La rénovation de la Salle de Spectacle est prévue pas avant 2025. Et vous savez que dans cette salle il y a régulièrement des spectacles, des locations pour des concerts, pour des soirées musicales et autres. On ne peut pas se permettre d'avoir une salle dans laquelle la sonorisation n'est pas bonne. Comme je l'ai déjà dit en première réponse, si on avait pu juguler la rénovation avec le changement du matériel, on l'aurait fait. Ce n'était malheureusement pas possible. Et ce n'est pas une sonorisation comme une salle de concerts comme on pourrait avoir à Lucerne avec de la musique classique. Ce qui a été acheté, c'est le matériel au minimum pour répondre aux attentes et aux besoins que l'on a aujourd'hui. Et vraiment avec le souci de pouvoir réutiliser ce matériel. On ne le changera pas et il sera complété, peut-être, si c'est nécessaire avec d'autres moyens plus tard quand il y aura eu la rénovation. Mais on est en 2022, la rénovation est en 2025, vous comprenez bien que l'on ne pouvait pas attendre. Si ça avait été une histoire de 6 mois, bien sûr qu'on l'aurait fait. Mais là, c'est plutôt une histoire de 3 ans.

Mme Verena Berseth, Fourmi rouge

Je remercie la Municipalité d'avoir répondu à ma demande, c'est-à-dire de transférer une plaque qui n'était pas visible à la sortie du parking piéton, à côté de la Migros. Ce n'était pas visible, maintenant c'est fait, la Municipalité a même fait d'avantage que ce que j'avais demandé. Je l'en remercie beaucoup, ça a pris 2 ans, mais c'est fait. Merci

• M. François Delaquis, PSR

J'ai en fait deux questions par rapport à des communications en aspect de suivi par rapport à des communications du 16 décembre 2021 et du 4 février 2021. Le 24 juin 2021, j'ai interpelé la Municipalité sur la modification et la réduction des prestations en matière de desserte des boîtes postales et leur répartition sur la commune. Lors du Conseil communal du 16 décembre, Monsieur le Syndic indiquait que la Municipalité avait écrit à la Poste. At-on recu une réponse de leur part ? C'était la première question.

Lors du dernier Conseil où j'étais absent, Monsieur le Syndic a indiqué pour la commune les écarts de salaire entre hommes et femmes. Cette réponse était une réponse partielle à mon interpellation du 13 octobre 2016. Lors de la réponse écrite qui était intervenue le 4 février 2021, la Municipalité indiquait qu'elle allait entreprendre des démarches auprès des associations intercommunales, des ententes ou entreprises dans lesquelles la commune est membre ou actionnaire. Mis à part les TL, puisque l'on sait qu'elle a signé la charte. Où

en est-on avec POL-Ouest, ARASOL, SIE notamment ? C'est les questions que je posais. De plus il m'avait été répondu que la Municipalité réétudierait ma proposition de faire valoir l'égalité hommes-femmes dans le cadre des marchés publics. Où en est-on aujourd'hui avec les deux aspects manquants de mon interpellation initiale ?

M. Jean-François Clément, Syndic

On voit qu'il y a un suivi précis, constant. S'agissant de la Poste, je ne crois pas vous avoir communiqué leur courrier. Je vais suivre ceci dès cette semaine.

Charte de l'égalité: nous avons signé la charte il y a quelques années. Chaque année, nous emmenons avec nous à la journée de l'égalité à Berne une entreprise. Les TL sont venus. C'était le tour cette année de SIE-TvT. On invite chaque année une société à nous rejoindre mais en 2020 et 2021, l'édition a été reportée. On continue à en emmener avec nous dans ces moments forts en lien avec l'égalité hommes-femmes. A l'interne, on a la volonté de développer et de renforcer encore l'intégration de toutes et tous. Renforcer l'égalité hommes-femmes n'a pas été abandonnée. On a eu une année difficile, on a maintenant pu repourvoir un dicastère RH, on a un nouveau responsable RH, on a une adjointe RH, on a une équipe RH qui se complète. On a aussi voulu faire de cet élément-là un des éléments forts de la législature à venir, puisqu'on a créé le dicastère « sport-intégration-RH » avec Monsieur Oumar Niang, nouveau municipal de ce dicastère. On va continuer à œuvrer dans le champ de l'égalité hommes-femmes et on pourra je l'espère rapidement répondre aux questions qui sont pour l'instant restées en suspens eu égard à des années assez compliquées, et en termes d'effectif et en termes d'environnement.

• M. François Delaquis, PSR

Il y a un élément qui est important sur lequel vous ne m'avez pas répondu, c'est l'aspect des marchés publics. On sait que si on fait une certaine forme de discrimination en matière salariale, c'est quelque chose notamment qui fausse la concurrence. Je pense que là, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres Municipalités, je pense qu'on pourrait empoigner ce problème rapidement et que c'est un des critères importants qui pourrait être fait en matière d'adjudication.

M. Jean-François Clément, Syndic

Je l'apprends.

• Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL

Je remercie Madame Maystre pour sa réponse de tout-à-l 'heure sur les pétitionnaires. Je souhaite tout de même poser encore une question. Qu'est ce que l'on doit comprendre ? Est-ce qu'il n'est pas répondu par écrit à l'ensembles des gens qui déposeraient des pétitions ?

Mme Tinetta Maystre, Municipale

La commission a reçu les pétitionnaires et une délégation de la Municipalité était présente et a abondamment répondu aux pétitionnaires. Maintenant, ce que nous n'avons pas fait, c'est sûrement une erreur et je m'en excuse, c'est que nous n'avons pas suivi cette rencontre d'un courrier. Et cela, on va le rattraper. Par contre, l'effet de la pétition a évidemment eu lieu puisqu'on a été plus qu'attentifs par la suite en ayant reçu cette grande

émotion de la part des personnes qui nous avaient rencontrés. Et dans ce sens-là, l'effet positif a eu lieu. Mais on le fera encore par écrit.

M. Richard Neal, PSR

Juste en complément de ce qu'a dit Madame Maystre pour Madame Golaz-Grilli. En tant que Président de la commission des pétitions, nous avons effectivement reçu longuement ce groupe de pétitionnaires. A la fin de la réunion, ils m'ont clairement signalé oralement qu'ils étaient satisfaits de nos réponses. C'est clair que, comme l'a dit madame Maystre, on aurait dû suivre avec un courrier écrit. C'est une erreur de notre part. Manifestement ces gens attendaient encore un courrier. Oralement, ils nous avaient signalé qu'ils avaient compris notre position et que malheureusement, vu l'effet tardif de la pétition par rapport à la mise à l'enquête qui était déjà bouclée depuis longtemps, il n'y avait malheureusement plus rien à faire à ce niveau-là.

• Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL

Merci Madame Maystre. Ma question était d'ordre général. Lorsque des habitants déposent une pétition est-ce qu'il est d'accord que la Municipalité réponde systématiquement par un courrier ? Question d'ordre général, je ne visais pas forcément Mme Maystre ou son service.

• M. Jean-François Clément, Syndic

Je suis venu quelques fois dans des séances où on traitait des pétitions. On aborde beaucoup de thèmes, mais il n'est pas à ma connaissance systématiquement envoyé un courrier à l'issue de la rencontre avec les pétitionnaires. Je dois encore vérifier cela avec le Greffe parce que peut-être qu'un courrier part et je ne l'ai pas relevé. Je vais m'assurer de cela. On a beaucoup de rencontres avec des personnes qui viennent pour des oppositions et autres. On a des séances qui sont extrêmement nourries. On n'a pas de secrétaire qui prenne un PV des éléments qui sont énoncés, des thèmes qui sont débattus. Ce sont des discussions qui sont souvent ouvertes, libres et transparentes et je ne crois pas que nous fassions systématiquement un courrier disant : « ainsi que nous en avons décidé lors de notre rencontre du Nous vous informons des éléments suivants... » Par ailleurs, l'autre élément c'est que les pétitionnaires donnent souvent un nom-prénom une adresse. On n'a pas forcément non plus tous les éléments pour répondre aux pétitionnaires par un courrier écrit. Je flotte un peu sur ma réponse, je vous vois réagir. Je me renseigne et reviens vers vous à la prochaine session.

M. Eugène Roscigno, PSR

Nous avons une procédure qui est relativement simple. Lorsqu'une pétition arrive, le Conseil la transmet à la commission des pétitions pour rapport. Une fois qu'elle a fait un rapport, il y a deux possibilités : ou le Conseil décide de la renvoyer à la Municipalité ou elle est classée sans suite. Je ne vois pas d'autre possibilité si on suit notre règlement du Conseil. Une fois qu'elle est renvoyée, la Municipalité nous fait un rapport positif ou négatif, mais je ne vois pas quel autre trajet elle pourrait faire.

Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL

Donc, au final, si on suit le raisonnement de Monsieur Roscigno, c'est qu'on devrait envoyer un courrier à ces pétitionnaires pour les informer de la suite qui sera donnée. Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'on pourrait leur transmettre le PV qui est pris lors de ces séances ? Parce que oui, il y a une prise de notes qui est faite par le Président de la commission des pétitions. Donc peut-être que le PV de cette séance peut être transmis aux pétitionnaires. Je profite que j'ai la parole pour poser encore une question à Monsieur Clément sur les liens avec les commerçants. Il nous informe qu'il y aura une gratuité qui est mise en place pour être dans l'association des commerçants de Renens. Comment les commerçants renanais sont-ils mis au courant de cette offre de gratuité de cotisation ?

• M. Jean-François Clément, Syndic

Les commerçants de Renens, pour un certain nombre, sont des gens actifs, des gens engagés, des gens qui ont des compétences, qui ont un réseau. Une partie de l'information passera par eux et l'autre passera par une information dans le Carrefour-Info. Par ailleurs, on a aussi prévu d'aller faire le tour des commercantes et commercants avec un flyer. Un travail se fait. La ville est en soutien des commerçants. Il y a un comité qui est actif est ils se sont aussi renforcés, il y a 6 personnes au comité. Leur volonté est vraiment d'avancer et ma connaissance. Monsieur Dufloo, Président de l'ACR, et les membres du comité sont contents de pouvoir se projeter dans un Carrefour-Info qui permettra de relever une carte, un peu comme les grands chantiers de Renens, avec les commerçants et leur type d'activité. On pense aussi que par cette édition spéciale celles et ceux qui ne seraient pas encore informés de l'existence de l'ACR pourraient se dire : Moi j'ai aussi envie, j'ambitionne d'apparaître sur le prochain Carrefour-Info Renens dédié aux commerçants, donc je m'inscris auprès du comité pour apparaître dans l'édition suivante. Et l'édition, nous l'espérons, comprendra un plus grand nombre de commerces. Mais oui, on a à cœur que les démarches que nous entreprenons soient fructueuses et donc on va le communiquer.

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente passe la parole à Monsieur François Delaquis, PSR

• M. François Delaquis, PSR

Ce sera très bref. La commission des Finances a examiné le préavis no. 18-2022. Il y a des incidences financières, c'est CHF 1'000. -- pour 2022 et CHF 11'000. -- en 2023. Nous n'avons pas eu à voter puisque ces montants-là ne figurent pas dans les conclusions.

La parole n'étant pas demandée la Présidente remercie Monsieur Delaquis et sa commission et clôt ce point de l'ordre du jour

8. <u>Communication de la Commission de Gestion</u>

La présidente passe la parole à M. Richard Neal

M. Richard Neal, PSR

Résumé des évènements de ces dernières semaines à la Commission de Gestion

Le 3 février Nous avons appris par M Montefusco que M Delapierre remplaçait M Duperrex comme représentant de l'UDC à la Commission de Gestion. J'ai personnellement informé M. Delapierre de la prochaine réunion CoGest agendé pour le mardi 8 février.

Le 7 février Nous avons appris que malgré la convention de législature M Delapierre renonçait à la présidence de la CoGest.

Le 8 février Lors de notre réunion (Ou M Delapierre était absent) Nous avons demandé à Mme la présidente Mme Castillo de venir pour nous aider à trouver une issue à ce problème. Après discussion, et sur proposition de M Gruber. La question « Que faire ? » a été posé à l'ensemble des chefs de groupe, vu qu'il y avait une rupture de la convention de législature.

Pendant 3 semaines plusieurs propositions nous sont parvenues des chefs de groupe mais aucun consensus n'a été atteint. Mme Castillo a proposé une réunion des présidents de groupe et le bureau du conseil sans résultat.

Le 15 février J'ai présidé la commission du préavis 17-2022 à laquelle M Delapierre était aussi présent. A la fin de la réunion je lui ai rappelé la Réunion du CoGest en date du 3 mars. Il m'a confirmé qu'îl y serait.

Le 28 février Nous avons appris par messagerie que M Delapierre allait quand même prendre la présidence CoGest.

Le 3 mars à la réunion de la CoGest M Delapierre est absent! Après quelques coups de téléphone, Mme Golaz Grilli arrive à l'atteindre.... Il est au souper de l'UDC Vaudoise. Devant son absence et avec aucun mot d'ordre de la part des présidents des groupes, Mme Joliat propose qu'on nomme un(e) président(e) sans s'occuper de la convention de législature.

Après discussion, les autres membres de la commission m'ont nommé président ad intérim. Nous avons ensuite fixé toutes les dates de rencontre avec les dicastères et les dates de relecture des rapports.

Le 7 mars lors de la préparation du Conseil, au groupe Socialiste, j'apprends par mon viceprésident de groupe que M Delapierre va quand même être président de la CoGest et que le groupe UDC allait payer une secrétaire extérieure pour l'aider dans cette démarche.

Ce même soir, M Delapierre a envoyé un message à tout le CoGest en nous disant, je cite « que seuls les messages par mail à l'adresse @renens.ch faisaient foi.... CQFD! »

Je lui ai fait remarquer que l'adresse mail <u>cogest@renens.ch</u> avait toujours le lien vers M Duperrex et non le sien et que par conséquence utiliser le mail de la commune était inadapté.

Voilà où nous en sommes en Commission de Gestion à ce jour, avec le premier RDV de travail agendé pour lundi prochain (14 mars) suivi de 12 autres RDV étalés sur les 4 prochaines semaines.

Madame la Présidente remercie M. Neal et ouvre la discussion

M. Stéphane Montabert, UDC

Je m'exprime en tant que Chef de groupe du parti UDC, membre de la convention de législature. Il y a eu un certain nombre de faux-pas et de mésententes au cours du mois précédent, je le reconnais. Monsieur Delapierre hésitait pendant longtemps à assumer la Présidence de la Cogest et y a finalement renoncé. Je ne sais où est-ce que Monsieur Neal tire son message officiel qui viendrait de moi, par exemple, disant qu'il assumera finalement la présidence. Et je préfère ne pas m'étendre sur les déclarations purement fantaisistes d'une secrétaire payée par l'UDC pour l'assister. Enfin, bref. Monsieur Delapierre m'a fait remarquer que les convocations qui étaient faites par des discussions vite-fait sur un coin de table ou à la suite d'une discussion sur le marché ne valaient pas, pas plus que celles sur Whatsap, parce qu'il a trop de notifications. Il a demandé à ce que les invitations à des commissions ou à des réunions soient faites de facon formelle en se servant de l'adresse dont il dispose comme tout Conseiller roland.delapierre@renens.ch. Je note aussi que même s'il y a un alias Cogest, effectivement Monsieur Delapierre n'en fait toujours pas partie. Au début, il devait faire partie de la Cogest. On lui a dit que sa participation serait effective uniquement à partir du 1^{er} mars pour des raisons que je ne comprends pas, mais que je ne tiens pas à comprendre plus que çà. Le 1^{er} mars est derrière nous depuis un certain temps et Monsieur Delapierre ne fait toujours pas partie de l'alias Cogest. Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, pour ceux qui sont au courant, comme Monsieur Neal, de lui envoyer un e-mail séparément, toujours à son adresse @renens.ch. Pour résumer tout ceci : Monsieur Roland Delapierre est membre de plein droit de la Cogest, n'en n'est pas le Président. Monsieur Neal assume la Présidence et cela nous convient très bien, même si c'est une entorse à la convention de législature. Il participera à toutes les réunions auxquelles on veut bien se donner la peine de le convoquer en se servant de son adresse e-mail communale. Je vous remercie.

M. Roland Delapierre, UDC

Je voulais juste dire plusieurs choses. Au mois de février j'ai contacté la secrétaire du Greffe communal qui m'a répondu qu'elle ne pouvait pas m'envoyer les dossiers, les rapports concernant la Cogest. Et au début mars, j'ai attendu, attendu, attendu et début de cette semaine, j'ai contacté la secrétaire du Greffe qui s'occupe de la partie politique, elle était en vacances et on m'a répondu : je ne peux rien vous dire. Alors, je suis désolé comment est-ce que je peux travailler avec des choses que je n'ai pas ? Je vous pose la question. Je me suis mis à la disposition de la commune, des autorités, de la population, mais comment est-ce que je peux travailler si je ne reçois rien ? Je ne peux pas travailler dans le vide.

• M. Eugène Roscigno, PSR

Par rapport à ce qui a été dit par Monsieur Neal, deux-trois petites modifications. Nous étions les Présidents de groupe, parce qu'il paraît que nous sommes en période d'élections actuellement, sur la Place du Marché. Il y avait Monsieur Gruber, Monsieur Kocher, moimême et Monsieur Montabert. Nous avons eu une discussion à ce sujet sur la Place du Marché. Monsieur Montabert nous a dit très clairement que l'UDC assumerait la présidence par Monsieur Delapierre et il n'a jamais parlé d'une secrétaire payée par l'UDC, mais qu'on lui a rappelé qu'on pouvait mettre une secrétaire de l'administration à disposition, ce qui avait l'air de convenir. Vu que les Présidents de partis étions quatre présents, il n'y avait que le POP qui n'étaient pas là ce jour-là, c'est les élections, tout le monde est un peu à droite et à gauche. Cela nous semblait une bonne solution, qui évitait de refaire une séance des Présidents de Groupe. Malheureusement, je vois qu'entre ce qui s'est dit et la réalité, l'UDC n'a pas maintenu sa parole, un point c'est tout.

• Mme Rosana Joliat, PLR-PVL

Je voulais simplement répondre à Monsieur Delapierre que nous sommes treize membres à la commission de Gestion. Monsieur Delapierre a tous les noms des Conseillers à la Gestion. Nous sommes tous là pour pouvoir lui donner un coup de main pour savoir où aller chercher l'information où chercher les documents. On ne va pas déranger une secrétaire au Greffe pour des affaires du Conseil communal.

M. Stéphane Montabert, UDC

Monsieur Delapierre est débutant et fait de son mieux. Merci de ne pas lui enfoncer la tête du talon. Quant à la discussion avec Monsieur Roscigno et d'autres Chefs de Groupe sur le marché, elle a effectivement bien eu lieu. Je rappelle qu'à cette époque tous les partis se battaient pour ne pas assumer la Présidence de la Commission de Gestion. Nous avons convenu qu'en dernier recours et faute de meilleure option Monsieur Delapierre prendrait effectivement la Présidence. Question qui a été résolue par la réunion su 3 mars où Monsieur Richard Neal a assumé la Présidence. Fin du point.

• M. Roland Delapierre, UDC

Je voudrais juste répondre. J'ai reçu le pv de la Cogest du 3 mars 2022 à 19h00. Je ne l'invente pas, c'est ce qui est là : excusés : Florian, Maria, Steeve et Roland. Je ne comprends pas comment je peux être excusé alors que j'ai été écrasé. Il ne faut pas dire que Monsieur Delapierre (enfin c'est marqué Roland) est excusé et après on m'écrase. Si j'ai quelque chose à dire, je le dis en face. Je n'aime pas les choses qui ne sont pas claires. Je voulais juste dire que je suis OK. J'ai envie de servir ma commune comme je l'ai dit quand j'ai été élu l'année passée. Je n'ai pas envie qu'on se bagarre pour des futilités, pour des inepties et des choses comme ça. Je suis d'accord de travailler avec tout le monde, tous les gens, même s'ils ne sont pas toujours d'accord avec moi. Merci

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente, souhaiterait mettre au vote, officiellement la candidature de Monsieur Neal, étant donné que la Cogest est une commission du Conseil communal,

M. Florian Gruber, PLR-PVL

Le règlement du Conseil est clair : la Commission de Gestion s'autodétermine pour sa gestion. Le Conseil n'a pas à rentrer dans la décision de la Présidence

Mme la Présidente

Alors c'est parfait pour moi, Monsieur Gruber. Merci beaucoup

M. Eugène Roscigno, PSR

La convention de législature est faite pour que ce ne soit pas le même parti qui préside les deux grandes commissions. Les Finance étant déjà aux mains des socialistes, ce n'est pas à nous de reprendre la commission de Gestion. Un point c'est tout.

Mme Rosana Joliat, PLR-PVL

La commission de Gestion et la commission des Finances constituent des commissions de surveillance au niveau communal. On a, nous à Renens, une convention de législature. Un cas comme celui qui est arrivé à la commission de gestion, ça n'arrive pas toutes les législatures, toutes les années. Depuis bien longtemps que je siège au Conseil communal je n'ai pas eu ce genre de vision de la commission de Gestion. Si, par malheur, il y a deux fois un Président du même parti, qu'est-ce que ça peut bien faire ? Tant que le travail est fait. C'est très important, on ne peut pas aujourd'hui obliger des gens de certains partis parce qu'ils n'ont pas le temps. On en a discuté longuement en commission de Gestion, je ne vais pas ici dire le quoi du comment, mais on en a discuté. Monsieur Richard Neal était disponible, je pense qu'on doit le remercier pour faire ce travail. Aujourd'hui on doit aller de l'avant, il ne nous reste pas beaucoup de temps. Si nous ne pouvons pas travailler comme ça, la Municipalité ne pourra non plus donner des réponses et nous ne pourrons pas répondre à notre mandat de Conseiller communal et de commission de Gestion au mois de juin.

• M. Richard Neal, PSR

Effectivement, pour répondre à Monsieur Roscigno, j'ai directement signalé le 3 mars, suite à la proposition de Madame Joliat, que la logique voudrait que ce soit la partie « Verte » qui prenne la Présidence étant donné justement que le POP avait déjà la Présidence du Conseil communal et que le PS avait déjà la Présidence de la commission des Finances. Vu l'absence de l'UDC et vu la décision en début de législature du PLR de ne pas prendre de Présidence du tout, ma foi les collègues qui sont dans la commission de Gestion ont passé outre ce conseil et m'ont quand même nommé. Je n'ai pas brigué la place. Comme disait Monsieur Delapierre, je me suis mis à disposition et puis voilà.

M. Stéphane Montabert, UDC

Je tenais à exprimer mon soutien quant aux propos tenus par Madame Joliat. Nous faisons face à une situation un peu particulière, comme nous en enchaînons bien d'autres depuis un certain temps. Juste pour quelques mois la convention de législature y survivra aussi bien que nous sommes à peu près tous d'accord. La seule personne qui objecte est apparemment

Monsieur Roscigno. Mais comme Monsieur Neal fait partie du même parti, c'est une discussion qu'ils doivent avoir probablement à l'interne et pas forcément au Conseil communal.

M. Michele Scala, PSR

Etant aussi membre de la commission de Gestion, je tiens à dire que face à l'irresponsabilité de certains partis, ou de certaines personnes, je pense que le parti socialiste peut assumer cette responsabilité et prendre en charge la Présidence de la Gestion.

M. Eugène Roscigno, PSR

Je tenais juste à relever ce que disait Madame Joliat. C'est vrai que nous sommes dans une situation particulière. Le PLR pourrait donner un coup de main en prenant une Présidence pour soutenir l'UDC dans cette condition qui est un peu difficile. Pourquoi pas, que ce soit aussi pour une petite chose dans la législature, ils pourraient donner, ils sont quand même plusieurs membres.

• M. Vincent Keller, Fourmi rouge

J'ai une petite question : vous avez fini ? Monsieur le Syndic s'indignait précédemment, avec raison, de l'image que la Municipalité pouvait donner en ne donnant pas la parole, en faisant croire qu'elle ne donnait pas la parole à des citoyennes et citoyens de cette commune. Mais vous imaginez ce qu'elle pense en nous regardant ce soir ? Mais quel spectacle on donne... Est-ce qu'on parle des affaires de la commune ? Non. Est-ce qu'on parle des problèmes et des solutions qu'on pourrait amener à cette commune ? Non. On est en train de s'écharper sur des problèmes opérationnels d'une commission qui va se débrouiller, comme certaines et certains de mes préopinants l'on dit précédemment : toute seule. Je dépose formellement une motion d'ordre pour qu'on arrête ce point maintenant et que l'on passe à la suite.

(Applaudissements)

Mme la Présidente remercie Monsieur Keller, la parole n'étant plus demandée, elle clôt ce point de l'ordre du jour

9. <u>Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)</u>

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre et passe la parole à Monsieur Marc Chambaz

M. Marc Chambaz, Les Vert.e.s

Madame la président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La CUAT s'est réunie le 7 mars 2022, Lors de cette réunion, Madame Tinetta Maystre et Monsieur Martin Hoffstetler ont présenté l'état d'avancement du Pacom (Plan d'Affectation Communal) aux membres de la CUAT : Pour rappel, un règlement des constructions s'occupe de définir les droits à bâtir, les règles constructives et architecturales, les affectations et usages possibles. Il répond également aux enjeux de durabilité et de

résilience d'une ville. Le projet de la Municipalité va au-delà pour promouvoir la qualité des espaces extérieurs autant que celle des constructions. Il postule qu'un règlement des constructions est aussi la définition de la contribution du privé, le construit, à l'espace public le non construit. A noter que le règlement actuel date de 1947. Imaginez, ce règlement 75 ans, donc on fête son anniversaire. Le nouveau Pacom permettra d'assurer avant tout l'entretien du bâti, sa préservation et son adaptation. Il devra définir aussi la qualité de la rénovation du construit à l'espace libre que ce soit par de nouveaux passages de mobilité douce, par le rapport des bâtiments avec la rue et par une plus forte présence de la végétation.

Pour répondre au vœu émis par les membres de la commission chargée d'étudier le préavis 55-2019, le service d'urbanisme propose de faire une proposition aux membres su Conseil communal sur l'état d'avancement du Pacom lors de la prochaine réunion du Conseil communal le 7 avril 2022. Compte tenu de l'importance de ce thème pour le Conseil, nous proposons que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil avec une durée d'une heure (30 min. de présentations et 30 min. pour les questions et les réponses).

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour

10. <u>Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal</u>

Mme la Présidente a une communication à donner : la prochaine séance de la CRI est agendée au mercredi 13 avril et les rapports vous seront donnés en mai. Elle invite M. Kemal Yabalak à lire le rapport de la commission des taxis

M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal des Taxis, convocation et ordre du jour de la séance du 27 octobre 2021

La séance ayant eu lieu à la Place Salle communale de Lausanne

- Communication du Président
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021
- Assermentation du nouveau délégué suppléant
- Préavis no.1-2021-2026 budget de fonctionnement 2022
- Brève intervention de Monsieur Delaguis
- Frais de diverses associations CHF 2'000, CHF 2'000, CHF 4'240.31
- Rémunération des organes de l'association CHF 2'500, CHF 1'440,
- Frais bancaires CHF 198.19
- Revenus CHF 677'000, CHF 647'000, CHF 601'242.10
- Contribution des 12 communes de l'association CHF 1.90/habitant
- Récapitulation total charges CHF 696'000, CHF 707'129.60
- Total revenus CHF 677'000, CHF 646'000, CHF 601'242.10
- Résultat exploitation CHF 19'000 moins CHF 61 moins CHF 5'187.50

- Information générale sur la situation des taxis dans l'arrondissement de Lausanne dont contrôle des budgets du précédent mandat et budget 2022, il y avait CHF 19'000 de différence.
- Motion, postulat, interpellation aucun, divers non plus

M. Jeton Hoxha, PSR

Je voulais juste prendre la parole concernant les taxis. J'avais posé une question concernant les licences. Comment étaient distribuées les licences au sein des communes membres de la commission des taxis. C'est-à-dire combien de taxis a droit par exemple Renens, combien de taxis a droit Chavannes et je n'ai jamais eu de réponse à ce jour. Combien de licences sont distribuées dans l'Ouest lausannois ?

• M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge

La convention intercommunale pour les taxis et le règlement ne permettent pas que les communes donnent des concessions. Donc les concessions doivent être demandées, mais cela demande des années de travail de l'expérience etc. Mais par contre, dans d'autres communes, hors de ces 12 communes on peut demander une concession, mais hors de la commune de Lausanne parce que c'est seulement lié à la commune de Lausanne qui décide.

• M. Jeton Hoxha, PSR

La réponse ne me satisfait pas, parce que j'ai eu plusieurs interpellations d'habitants de Renens qui me demandent, parce qu'ils sont en attente depuis plusieurs années pour une licence de taxi. La question qu'on me pose : combien de licences sont distribuées à Renens ? Parce que nous on est membre, on cotise aussi je pense en tant que membre et on ne peut pas avoir une réponse claire, il n'y a pas de statistique en la matière. C'est assez opaque, je trouve ça assez problématique.

M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge

C'est la commune de Lausanne qui va décider pour les licences. Parce que on ne peut pas répondre. Tout préposé qui a travaillé sur ce sujet, ils sont en train de diminuer les concessions, pas de les augmenter je ne peux pas répondre parce que les licences dépendent de la commune de Lausanne.

Mme la Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. <u>Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales</u>

Mme la Présidente annonce avoir reçu le changement suivant : le groupe UDC nous informe que Monsieur Gérard Duperrex sera remplacé par Monsieur Stéphane Montabert à la commission de la POL

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour

12. Rapport de commission – Préavis No 13-2022 – Mottey – Collecteurs Eaux claires + Eaux usées (EC-EU)

Mme la Présidente invite Mme Negri Capt, Présidente-rapporteur à faire lecture du rapport

• Mme Stéphanie Negri-Capt

Date: 10.02.2022 / 19h.00

Lieu : Buvette de la Salle de spectacles

1. Composition de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
Stéphanie NEGRI CAPT (Présidente, PLR/PVL)	X		
Pascal GOLAY (PLR/PVL)	X		
Mariusz WILCZYNSKI (UDC)	Х		
Laurence PLATTNER (Les Verts)	X		
Angela THODE SCHAFROTH (Les Verts)	X		
Verena BERSETH (Fourmi Rouge)	X		
Kemal YABALAK (Fourmi rouge)			Χ
Benoît GREGOIRE (PS)	X		
Muriel ROSSEL (PS)	X		

Pour la Municipalité étaient présents Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et Infrastructures accompagnée de M. Sarda, Chef de service des Travaux.

2. Présentation de l'objet et discussion

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal les travaux de mise en séparatif des collecteurs communaux dans le chemin du Mottey. Cette mesure est prévue dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Ville de Renens à l'horizon 2038-2040.

Suite aux constatations de la campagne de curage et contrôle TV effectuée en 2020 montrant la détérioration avancée du collecteur unitaire dans le chemin du Mottey, la Direction Urbanisme-Infrastructures-Mobilité propose d'avancer la réalisation de cette mise en séparatif du secteur chemin du Mottey afin d'éviter la pollution des sols.

Cette démarche permet de demander la mise en séparatif des bâtiments situés dans le secteur des futurs travaux ; dans le but de mutualiser les travaux, les autres services multi-fluides pourraient également être amenés à intervenir.

La loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27avril 1995, qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

Un historique de la zone concernée a été présenté au travers de cartographies depuis 1882 jusqu'à nos jours. A l'époque, cette zone marécageuse portait comme nom « Champs pourris »

car elle était située sur un terrain argileux et peu stable. En 1928, ce secteur appartenait à la ville de Lausanne et aucun raccordement n'y était répertorié ; la première partie du collecteur apparaît en 1935 tout comme la présence d'habitations identifiées alors sur la commune de Renens. La cartographie datée de 1958 indique une densification de la zone de Longemalle impliquant un prolongement du collecteur.

L'état actuel de ce collecteur mixte montre un tuyau en mauvais état et ovalisé, comprenant des pertes de section et d'étanchéité. Des photos prises lors des opérations de contrôle indiquent des dégradations de surface ou des parois manquantes par attaque chimique voire des obstacles tel que des fragments de canalisations brisés. De plus, des animaux tels que des rats y transitent régulièrement.

Une coupe type permet de visualiser les divers éléments après travaux, comme les 2 collecteurs (eaux usées/eaux claires), le revêtement, la déclivité du terrain ainsi que la présence des raccordements des énergies (gaz/éclairage /Swisscom/etc..).

A la suite de cette présentation, les questions posées sont les suivantes :

Une commissaire demande si le collecteur actuel sera complétement enlevé et où il sera raccordé ?

M. Sarda indique que le tuyau actuel sera bien enlevé puis remplacé par un nouveau collecteur pour les eaux claires (dimension 500mm de diamètre) situé en amont du nouveau collecteur pour les eaux usées (dimensions 250mm de diam.); seul ce dernier sera relié au collecteur lausannois situé en aval (rond-point de l'avenue de Provence à la hauteur de l'avenue du Chablais). Durant les travaux, on gardera la place du collecteur d'eaux usées qui sera remis à neuf tandis que les eaux claires seront temporairement déviées. Le raccordement des eaux est prévu pour l'entier des parcelles situées sur la partie nord du chemin et la moitié de celles situées sur la partie sud; à partir de la parcelle 874, à cause de la pente, les parcelles seront raccordées directement sur le collecteur existant en aval.

Au vu de la durée des travaux, l'accès aux riverains sera garanti à leur habitation et dans la mesure du possible, à leur garage. Il faudra trouver des solutions selon l'avancée des travaux et faire preuve de souplesse dans l'organisation.

Les propriétaires du chemin ont été avertis au préalable de ces travaux et du délai de 2 ans qui leur incombe pour modifier leur raccordement en mode séparatif; suite aux travaux, le raccordement sera équipé jusqu'en limite de parcelle et les propriétaires pourront se raccorder directement sur le tuyau en attente. Dans le cas où un propriétaire refuserait d'effectuer les travaux, la commune pourrait les entreprendre et lui transmettre ensuite la facture; ce cas de figure n'est apparemment encore jamais arrivé. M. Sarda relève qu'il est possible d'octroyer un délai supplémentaire d'en moyenne 6 mois pour qu'un propriétaire se mettre en conformité.

Chaque année, la commune de Renens paie une taxe à la STEP pour chaque zone qui n'est pas encore raccordée en séparatif à raison de CHF 500. -- / hectare/année en pourcentage des zones imputables. Pour cette raison, certains tronçons sont exécutés en priorité afin qu'une zone entière puisse être considérée comme raccordée en séparatif, ce qui permet la suppression du paiement de cette taxe pour ladite zone. Par conséquent, selon les délais annoncés, on peut admettre que d'ici 3 ans, la commune ne devrait plus avoir de frais pour cette zone car tout devrait être configuré en séparatif.

Une subtilité a été relevée en p.3 du préavis présenté : la ville de Lausanne n'a pas configuré son réseau d'eaux claires en séparatif et notre Municipalité n'a pas de vision sur la mise en séparatif de l'avenue du Chablais. Selon Mme Maystre, au centre-ville de Lausanne, tout était

renvoyé à la STEP, ce qui avait provoqué de vives réactions à l'époque face à ce privilège de ne pas modifier les raccordements de manière conforme sans payer de taxe. Quand Lausanne a établi son plan général d'évacuation des eaux, d'autres solutions ont été trouvées pour que le trop plein d'eaux claires ne soit renvoyé à la STEP (par ex. bassin de rétention) et pour ce qui n'est pas entrepris, alors la ville de Lausanne devra s'acquitter de la taxe. Des situations relativement cocasses ont été identifiées telle que celle de la commune d'Epalinges dont le réseau d'eaux claires/eaux usées est configuré à 80 % en séparatif et l'entier des collecteurs se terminent dans le réseau lausannois de manière unitaire. La modalité pour répondre aux exigences légales est une décision politique et chaque commune choisi la manière la plus adaptée à ses caractéristiques pour y répondre.

Une commissaire désire clarifier ce que sont les eaux claires : il s'agit des eaux pluviales récupérées par des cheneaux et des grilles situées devant les maisons.

À la suite de cette explication, la même commissaire se soucie de la présence de grilles où pourraient passer des pistes cyclables. Cette rue étant configurée en impasse, il n'y est pas prévu d'y aménager de piste cyclable partant du principe que n'y circulent que les propriétaires ou locataires, leurs éventuels visiteurs et les artisans ou services communaux impliqués.

On demande également s'il est prévu d'équiper de la même manière les entrées de parcelle pour des utilités supplémentaires telle que la fibre optique ou des bornes de recharge pour des véhicules électriques ? Les divers fournisseurs d'énergies tels que Swisscom, les services du gaz et les SIE ont été informés afin de planifier d'éventuels travaux si nécessaire. Concernant les bornes de recharge, de tels aménagements n'ont pas été prévus car ils sont à la charge des propriétaires. Selon la commissaire, il serait intéressant de prévoir des raccordements pour l'alimentation des véhicules électriques, envisagée par exemples à proximité des places de parking visiteurs situées dans la rue.

Une commissaire habitant dans la rue concernée énonce que les zones de stationnement dédiées aux véhicules motorisés (zones blanches) sont utilisables avec macaron pour les habitants; on trouve dans la rue quelques voitures ventouses mais étant donné que la durée de stationnement est limitée à 3 heures, peu d'abus sont identifiés. En revanche, il y a beaucoup de passages de véhicules, qui passent dans la rue pour accéder à proximité de commerces, et il serait judicieux de réfléchir à une utilisation avec moins de trafic.

Sachant que la durée des travaux est planifiée à 6 mois, cette commissaire se questionne sur l'accès aux services publics tels que le camion de poubelle qui circule régulièrement, voire l'intervention de véhicules de premiers secours comme un camion pompier ou une ambulance de même que la présence des soins à domicile sachant que des personnes âgées bénéficiant de ces prestations plusieurs fois par semaine habitent dans la rue. Se pose également la question de savoir si une perspective de cette rue a déjà été projetée (places de parc placées différemment qu'actuellement, aménagement d'une voie piétons, aménagements spécifiques, etc...) ?

Selon Mme Maystre, tout sera mis en œuvre pour garantir un accès aux habitants et aux services concernés, mais il faut garder à l'esprit que de tels travaux impliquent des contraintes et qu'il faudra prendre son mal en patience, sachant qu'il n'est pas possible de satisfaire chacun en tout temps. Par ailleurs, il est prévu de rendre la rue sera comme elle est ; néanmoins, il est souhaité que les habitants remontent un maximum d'informations afin de répondre à leurs attentes, et s'ils le souhaitent, d'aménager une zone de rencontre (passer du 30km/h au 20km/h). Une rencontre pourra être planifiée avec les habitants afin d'en discuter. Néanmoins, on ne peut interdire le chemin aux artisans qui y circulent.

Une commissaire relève qu'auparavant, quand il pleuvait, il était d'usage que les ouvriers de la STEP avaient les « pieds dans l'eau », quand est-il aujourd'hui ? Il existe maintenant des déversoirs et la situation s'est améliorée, bien que cela prenne du temps. A l'heure actuelle, la STEP est dimensionnée pour des éléments que l'on ne maîtrise pas encore parfaitement.

Comment s'assurer que les travaux soient correctement exécutés ? Un contrôle de finalisation de l'ouvrage, dont un contrôle camera attestant de l'étanchéité du réseau sera établi et certifié par les entreprises impliquées. Les matériaux choisis sont censés répondre aux sollicitations physiques, thermiques et mécaniques du terrain et de l'activité.

Finalement, au vu de l'état des conduites présentées, des questions en lien avec l'amiante ont été soulevées : est-ce que la présence d'amiante a été discutée lors de la préparation du projet ? Selon M. Sarda, depuis les années 70, ce sont uniquement des conduites en PVC qui sont utilisées pour ce type d'ouvrage, les constructions en ciment sont réservées aux conduites de grand diamètre, tels que celles aménagées actuellement au centre-ville (travaux préparatoires pour l'installation du tram). Une commissaire relève que selon les connaissances actuelles, il est possible que la conduite à enlever soit à base d'amiante ciment, sachant que la période d'utilisation de ces matériaux de construction coïncide avec la présence de l'amiante dans leur composition. Dès lors, il serait nécessaire d'identifier la présence d'amiante dans l'installation à éliminer, d'une part afin de définir la méthode d'intervention à adopter et de choisir une entreprise compétente et d'autre part, afin d'éliminer les déchets selon la filière dédiée. Sachant que la présence d'amiante peut passablement modifier le budget prévu initialement, il est nécessaire de procéder rapidement à l'investigation, de la documenter et de communiquer le résultat obtenu.

Délibération de la Commission et vote final

La commission, à l'unanimité des membres présents, propose au conseil communal d'accepter telles quelles les conclusions du préavis, sous réserve que les 3 vœux ci-dessous soient intégrés à la décision.

Vœux de la Commission

Le premier vœu demande que les travaux soient planifiés selon un cahier des charges en se coordonnant avec les entreprises impliquées et de communiquer régulièrement aux habitants ainsi qu'aux véhicules désirant accéder aux propriétés la meilleure manière de le faire.

Le deuxième vœu consiste à identifier la présence d'amiante dans les matériaux de construction telle que la conduite actuellement en place et de procéder selon les exigences légales en matière de protection de l'environnement (protection de l'air, gestion des déchets, etc...), protection des travailleurs voire d'autres si nécessaire. Le résultat de l'expertise sera communiqué au conseil dès que disponible.

Le 3eme et dernier vœu consiste à identifier à l'avenir de manière systématique la présence d'amiante dans les matériaux de construction et de démolition et de respecter les exigences légales y relatifs. Si nécessaire, une adaptation du budget des travaux doit être prévue lors de la dépose du projet pour décision du conseil.

Mme la Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente prie Mme Negri Capt de lire les conclusions

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 13-2022 de la Municipalité du 17 janvier 2022

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de **CHF 1'298'000. –TTC** pour réaliser les nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eau claires et la réfection complète de la chaussée au chemin du Mottey.

Cette dépense sera financée par :

- La trésorerie ordinaire pour la partie réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et eaux claires au chemin du Mottey ;
- Par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal pour la partie réfection complète de la chaussée au chemin du Mottey.

Elle figurera au patrimoine administratif sous les comptes suivants :

□No3861.1073.5010 −Chemin du Mottey −collecteurs EU +EC pour un montant de CHF 1'018'000. −TTC. Cette dépense sera amortie en une seule fois, par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No9280.01 -Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux ;

Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

□No3820.1074.5010 −Chemin du Mottey −réfection de la chaussée pour un montant de CHF 280'000. − TTC. Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17b du règlement du 14décembre 1979 (mise à jour : 1erjuillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Mme la présidente met les conclusions du préavis au vote :

Oui: 59 Non: 0 Abstention: 0

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Mme la Présidente remercie Mme Negri Capt et sa commission pour leur travail.

12B Rapport de commission – Préavis N° 14-2022 – Avenue des Paudex – Rue du Bugnon Création d'un giratoire

Mme la Présidente invite Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur à faire lecture du rapport

Mme Verena Berseth

La commission s'est réunie le jeudi 10 février 2022 à 20h00 à la buvette de la Salle de spectacle.

Etaient présents

Mesdames : Muriel Rossel, Angéla Thode, Stéphanie Negri Capt, Laurence Plattner, Verena Berseth.

Messieurs : Mariusz Wilczynski, Benoît Grégoire, Pascal Golay, Kemal Yabalak, Dieudonné Ngoy Muvumbu.

Pour la municipalité : Madame Tinetta Maystre et son adjoint Monsieur Sarda.

Excusé : Monsieur Jean-François Clément, Syndic.

Madame Verena Berseth souhaite la bienvenue à Madame la Municipale, Tinetta Maystre et à Monsieur Sarda son chef de service ainsi qu'à tous les membre de la commission.

Résumé du Préavis :

L'aménagement routier est situé à l'est de la commune et concerne le carrefour du Bugnon et l'Avenue des Paudex. Ces travaux consistent à créer un giratoire. Les arrêts de bus seront mis aux normes selon la loi lhand, l'éclairage se fera adapté à la nouvelle configuration de la chaussée. La récolte des eaux claire se fera dans les sacs de route qui seront posés.

Madame la Municipale nous détaille les avantages :

- L'idée, c'est toujours d'alléger la circulation avec un giratoire.
- Il y a moins de bitume et davantage de zones vertes.
- Les travaux se font sur le domaine public, il n'y a aura pas d'achat de terrain.
- Les travaux se font par étape et les rues seront fermées le moins possible.
- Les arrêts de bus seront aux normes selon la lhand.
- Les accidents n'ont pas été importants, il n'y a pas de rapport de police, donc pas de statistiques, mais ce quartier va se densifier et il y aura plus de circulation et de piétons.

Il ressort de la discussion de la commission :

- Certains commissaires trouvent que ces travaux sont trop chers vu que la commune ne doit pas acquérir du terrain.
- L'emplacement des arrêts de bus est jugé mal pensé, à la limite dangereux en regard du passage piétons.
- Il est proposé qu'un banc soit prévu à l'arrêt de bus côté parc des Paudex.
- Une commissaire demande que la Municipalité soit attentive spécialement aux passages piétons et aux pistes cyclables.
- Trois commissaires souhaitent demander à la Municipalité de réfléchir sur la solution moins couteuse que la création de giratoire, pour améliorer la sécurité, par exemple par le ralentissement de la circulation à l'aide de gendarmes couchés ou/et limitation à 30 km/h.
- Un commissaire fait remarquer que l'argent bénéficie d'un taux bas, La commission des finances a accepté le financement de ce préavis.

La commission accepte ce préavis par 7 voix pour et 2 contre.

Remarque:

Une commissaire demande que le trottoir qui termine l'arrêt bus 38 soit prolongé dans la direction du restaurant.

Mme la Présidente ouvre la discussion

M. Pascal Golay, PLR-PVL

Je voulais donner quelques compléments à ce rapport qui me paraissaient pertinents. J'étais dans la commission. Monsieur Sarda avait parfaitement expliqué à la commission en ce qui concernait le déplacement et la position des passages piétons. Ces derniers ne peuvent être positionnées ailleurs en regard à la loi, c'est-à-dire les distances minimales par rapport aux arrêts de bus et des carrefours. Donc ils se trouvent aux seuls endroits où ils peuvent être. Concernant les arrêts de bus, ceux-ci sont décidés par les TL et s'expliquent aussi par la configuration des lieux. Donc déplacer par exemple au niveau de la boîte aux en face de Tesa ça le rapprocherait beaucoup trop de l'arrêt précédent et l'éloignerait, de fait, de l'arrêt suivant. Donc là aussi, les arrêts de bus ne peuvent se trouver que là. Le passage à piétons actuellement en face du parc du Bugnon est en fait remonté de quelques dizaines de mètres, comme vous le voyez sur le plan, direction Tesa. Il n'est donc plus du tout dangereux. Et accessoirement, il existe déjà un banc à l'arrêt de bus. Pour information, j'ai été vérifier. Pour terminer, la commission a demandé, et c'était plus qu'une demande, c'était vraiment un vœu, dans mon souvenir accepté à la majorité, si ce n'est même à l'unanimité, que le trottoir où se situe l'arrêt de bus 38 direction Prilly Eglise soit prolongé en direction du restaurant dont on a parlé dans le rapport. En fait, ne laisser que les indications au sol sur ce secteur le rend vraiment dangereux, surtout avec la suppression dudit passage piétons dont j'ai parlé avant. Enfin, ce rond-point est vraiment, vraiment attendu par la population locale, la situation actuelle étant dangereuse, mais quand je dis dangereuse, c'est vraiment dangereux surtout quand vous venez depuis Tesa et que vous essayez de traverser. Donc le groupe PLR-PVL vous enjoint à accepter ce préavis. Merci de votre attention.

M. Roland Delapierre, UDC

Ça me fait un peu sourire quand j'entends que ce carrefour est dangereux. On entend qu'il n'y a pas eu d'accident, rien du tout. Moi je suis arrivé en 60 à Renens. L'avenue des Paudex était prévue pour être continuée sur l'Avenue des Baumettes pour traverser Crissier pour aller sur Bussigny. Est-ce qu'on a besoin de dépenser de l'argent pour changer un carrefour qui fonctionne ? Il n'y a pas de blessé, il n'y a pas d'accident, il n'y a pas de mort et on veut dépenser de l'argent comme ça, juste comme ça, pour faire comme ça. Excusez-moi, je ne comprends pas vraiment très bien. On nous dit une chose dans le préavis que je trouve vraiment bien, c'est qu'on continue le trottoir qui va contre le restaurant, ça je trouve très bien, mais le reste, je ne vois pas l'utilité de dépenser de l'argent pour ça.

Mme Angela Thode, Les Vert.e.s

Je souhaiterais juste rajouter que lors de l'explication des travaux nécessaires il a également été annoncé qu'il fallait mettre à niveau selon une nouvelle loi des services handicap, de mettre à jour la hauteur des trottoirs etc... De toute façon, il fallait déjà repenser tout le carrefour, investir des grands travaux et rajouter également de la lumière. Donc des investissements sont de toute façon nécessaires et je vous enjoins à voter oui. Faire du bricolage, à mon sens, ne sert à rien et il faut vraiment repenser ce carrefour. Je vous remercie.

Mme Stéphanie Negri-Capt, PLR-PVL

Je me permets de rebondir également étant commissaire de cette commission. Il est à savoir en fait que dans le quartier on a énormément de chantiers qui sont en train de démarrer. Juste pas sur notre commune, sur la commune de Crissier qui se situe un petit plus en amont de Jouxtens. On s'attend quand même à une augmentation du trafic et en tant que préventrice, je pense que ce n'est pas utile d'attendre qu'un accident se produise pour mettre en place quelque chose d'efficace. En plus, en habitant la région et en ayant des enfants en bas âge et en discutant également avec néanmoins les garderies et les parents impliqués, il y a des parcs à proximité, il y a beaucoup de gens en fait qui empruntent ce carrefour pour se rendre au parc. C'est en les écoutant, en écoutant les demandes des habitants : ce n'est pas toujours facile d'emprunter ces voies-là.

D'où le vœu de la commission d'effectivement effectuer rapidement ces travaux et également de non seulement ne pas faire un marquage avec une peinture au sol, de prolonger ce trottoir pour garantir une délimitation physique nécessaire. On entend bien qu'il y a une haie, que c'est difficile pour les véhicules de pouvoir voir s'il y a des piétons, d'autant plus si c'est des enfants en bas âge. Donc je rejoins également mon collègue Monsieur Golay et Madame Thode et je vous indique de voter favorablement à ce préavis. Je vous remercie.

M. Roland Delapierre, UDC

Je voulais quand même revenir sur le fait qu'on veut dépenser de l'argent pour faire quelque chose. On nous dit il n'y a pas d'accident, y'a rien du tout, c'est dangereux etc... Je ne comprends pas pourquoi on veut dépenser de l'argent alors qu'il y a d'autres carrefours à Renens, par exemple au 24 Janvier où il y a des écoles, où il y a une garderie, c'est un carrefour qui n'est pas du tout sécurisé.

• M. Philippe Hertig, Fourmi rouge

Je veux apporter une précision sur la technique de la circulation. Il y a un dispositif de circulation là, qui a des caractéristiques physiques, il y a aussi une perception de ce dispositif et ce n'est pas la même chose. Effectivement, ce carrefour n'est pas dangereux parce qu'il fait peur. Il est malaisé à prendre et il est inconfortable. Mais c'est aussi ce qui le rend très sûr. C'est le fait qu'il fasse peur. Alors on peut très bien y mettre un rondpoint, ce sera plus confortable, c'est ça qu'on va acheter, c'est du confort, ce n'est pas de la sécurité.

• M. Richard Neal, PSR

J'avais juste une question par rapport au rond-point en soi, le carrefour se trouve sur un des trajets prévus pour le BHNS et on a vu que ... (brouhaha dans la salle) ah non ? Le BHNS ne monte pas le Paudex ? Ah, je me suis trompé, désolé

Mme Tinetta Maystre, Municipale

Certains disent : pas pour le moment. Ce n'est pas impossible qu'un jour les bus grandissent sur le site, mais pour le moment ils ne passent pas là. Par contre la ligne 18 est importante et a des bus d'une certaine taille et il faut leur permettre d'accéder, d'amener les passagers et de pouvoir les prendre de façon aisée et il n'y a pas que ça. C'est pour ça que ce carrefour est relativement important. Il y a aussi des camions, il y a

dans ce quartier l'usine TESA, importante et à laquelle il faut aussi pouvoir accéder. J'aimerais juste revenir, je crois qu'on ne parle pas confort dans la proposition que vous fait ce soir la Municipalité, on parle aussi de qualité de vie. Quelque part, cet immense carrefour est assez hostile dans le sens où le piéton qui vient d'un endroit et qui va vers l'autre a de très larges espaces en goudron à traverser. C'est assez difficile pour eux et en plus, peut-être que ce n'est que du ressenti, mais nous avons reçu passablement de courriers de personnes qui nous ont dit qu'il est véritablement dangereux. Nous n'avons pas cherché de statistique, c'est ce que nous avions répondu à la commission. Je crois bien qu'il y a eu des accidents et on ne va surtout pas attendre, comme l'a dit Mme Negri Capt, qu'il y en ait un important. L'éclairage est insuffisant et ce carrefour est un peu déroutant pour les personnes qui se déplacent à pied. La proposition aujourd'hui est de le mettre à jour et d'apporter aussi plus de verdure, donc plus de fraîcheur et plus de qualité de vie pour les habitants du quartier. Je remercie la commission qui a abondamment débattu. Il y a eu un bon débat au sein de cette commission et je vous remercie du travail et des propositions faites. J'aimerais dire ici que nous allons tenir compte de la demande de continuer le trottoir. Nous allons intégrer cela dans les travaux et ainsi répondre à ce qui a été demandé de façon unanime.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente prie Mme Berseth de lire les conclusions

• Mme Verena Berseth, Fourmi rouge

Je profite d'avoir le micro pour répondre à Monsieur Delapierre. Je n'ai pas dit qu'il ne s'est jamais rien passé dans ce carrefour. Madame Tinetta Maystre l'a aussi dit il y a certainement eu des accrochages mais il n'y a pas eu de constats de police. Il y a quand même des risques. Pour une fois qu'on n'attendrait pas qu'il y ait des morts pour faire quelque chose de mieux dans la circulation, eh bien, il faut le faire. Je vous lis les conclusions

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 14-2022 de la Municipalité du 17 janvier 2022,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 651'900. – TTC** pour les travaux liés à la création d'un giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- Compte N° 3820.1075.5010 Giratoire à l'avenue des Paudex rue du Bugnon Génie civil, CHF 542'500.– TTC (amortissement 30 ans);
- Compte N

 ^o 3820.1076.5010 − Giratoire à l'avenue des Paudex − rue du Bugnon −
 Eclairage public et plantations, CHF 79'700.− TTC (amortissement 20 ans);

• Compte N° 3820.3063.5060 – Giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon – Signalisation et marquage, <u>CHF 29'700. – TTC</u> (amortissement 10 ans).

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Mme la Présidente met les conclusions du préavis au vote :

Suite à quelques erreurs lors du vote électronique, un nouveau vote est lancé.

Oui: 46 Non: 4 Abstention: 5

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Mme la Présidente remercie Mme Verena Berseth et sa commission pour le travail effectué.

13. Rapport de commission – Préavis No 16-2022 - Modernisation du montecharge du Centre Technique Communal (CTC)

Mme la Présidente invite M. Roland Delapierre, Président-rapporteur à faire lecture du rapport

M. Roland Delapierre, UDC

La Commission s'est réunie le jeudi 17 février 2022 à 18 h. 30 au CTC

Présents :

Pour la Commission

Mmes CHERBUIN Anne, NEGRI CAPT Stéphanie, JOLIAT Rosana, BAQUERO Cristina et MM. KORKMAZ Mehmet, KORKMAZ Ali, MULOPO Robert, FAVRE Simon, DELAPIERRE Roland (président-rapporteur).

Pour la Municipalité :

M. DIVORNE Didier

Pour le CTC :

MM. PERRET Antoine et BOURGEOIS Jean-Claude

Le président ouvre la séance en expliquant qu'il s'est rendu sur place pour se rendre compte de la nécessité des travaux à effectuer. Il a remarqué que, contrairement à l'énoncé du préavis, la capacité du monte-charge n'est pas de 500 kg mais bien de 5000 kg.

A leur tour, les représentants du CTC expliquent que, comme il est mentionné dans le préavis, une rénovation est nécessaire.

Un débat formé de remarques et de questions s'ouvre comme indiqué ci-après :

- Pourquoi une réserve pour divers et imprévus de CHF 18500. --. ?
 - Lors de travaux dans le bâtiment qui nous accueille, il y a eu des surprises et il est mieux de prévoir une réserve, ceci même si celle-ci n'est pas utilisée. Sera-t-elle suffisante ?
- Questions sur les normes de sécurité actuelles pour les ascenseurs et monte-charge avec accompagnement de personnes ?
 - Norme : EN 8120. Le monte-charge se déplace à une vitesse de 0.32 m. /seconde.
- Nous devons laisser la parole aux spécialistes pour qu'ils puissent effectuer le travail dans les meilleures conditions possibles. Il est nécessaire que le maximum des pièces et matériel actuel soient réutilisés ou recyclés
- La durée de vie d'une installation comme celle-ci est estimée à 20 à 25 ans
- Cette installation date de 1995, elle est donc âgée de 27 ans. Elle a été expertisée en 2019 et, concernant la sécurité, elle était encore utilisable pour un certain temps. Au niveau sécurité, 6 contrôles sont effectués par année
- Pourquoi, depuis 2019, a-t-il fallu 3 ans pour présenter un préavis pour les travaux qui sont nécessaires ?

Problèmes avec la pandémie et les personnes qui se sont occupée de ce dossier.

- Quand les travaux seront-ils effectués ? :
 - Selon le préavis, en avril / mai. Cependant, s'il y a des soucis, le délai sera repoussé. Il est important qu'il y ait une coordination avec les utilisateurs
- Est-ce que c'est la même entreprise, qui a installé le monte-charge à la salle de spectacles et avec laquelle des problèmes furent rencontrés, qui effectuera les nouveaux travaux ?
 - Non, en effet, 4 soumissions pour les travaux ont été envoyées à des entreprises et 3 ont répondu. Il va sans dire que la meilleure offre au niveau qualité/prix sera acceptée.
- Le coût total de cette opération s'élève à CHF 141'100.--.

La Commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce préavis et de permettre le remplacement de cet outil nécessaire pour que les employés puissent travailler dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

La séance est levée à 19 h. 30 et, pour ceux qui le désirent, nous nous rendons sur place pour voir l'objet.

Mme la Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente prie M. Delapierre de lire les conclusions

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis no 16-2022 de la Municipalité du 24 janvier 2022,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à la Municipalité un crédit de **CHF 141'100.- TTC** pour la modernisation du montecharge du Centre technique communal.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera au patrimoine administratif sous le compte d'investissement no 3400.2051.5030-CTC – Modernisation du monte-charge.

Cette dépense sera amortie en 20 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Mme la Présidente met les conclusions du préavis au vote :

Oui: 59 Non: 0 Abstention: 0

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Mme la Présidente remercie M. Delapierre et sa commission pour le travail effectué.

14. Rapport de commission – Préavis No 17-2022 - Retour d'une fontaine à Renens-Village et pavage de la Place du Village

Mme la Présidente invite M. Richard Neal Président-rapporteur à faire lecture du rapport

• M. Richard Neal

La commission s'est réunie le mardi 15 février 2022 à 19h au C.T.C.

Présents :

Pour la commission :

Mesdames Ndeye Awa DIEDHIOU, Bastienne JOERCHEL, Sandra MARTINELLI, Angela THODE et Joëlle ZAHND et Messieurs Roland DELAPIERRE, Philippe HERTIG et Richard NEAL (président rapporteur).

Pour la municipalité :

Madame Patricia Zurcher-Maquignaz et Monsieur Alain Peneveyre

M. Florian GRUBER était excusé.

Le président ouvre la séance et passe directement la parole à la municipale.

Mme Zurcher nous explique que l'idée de la fontaine vient de La société de développement du village qui regrettait l'absence de la vieille fontaine et ont dit qu'ils seraient d'accord de donner un coup de main financier si la ville en remettait une.

Tandis que de leur côté la Municipalité se demandait « Comment peut-on améliorer le lieu pour les habitants du village ? » Il était clair dès le début qu'il fallait reboiser la place et y apporter un point d'eau.

Nous n'attendons pas que le plan climat sorte et soit approuvé pour chaque fois réfléchir à l'amélioration des lieux en travaux dans la commune.

M. Peneveyre nous montre ensuite une présentation sur la disposition de la place avec la fontaine, la fontaine à boire et le pavage. Il nous explique que malheureusement le reboisement ne pourra pas se faire car il y a des conduits d'eau et de gaz juste au bord de la place.

Questions des commissaires :

Quel délai faut-il prévoir avant les travaux ?

Normalement, on pourrait faire l'inauguration début septembre lors de la Fête du village.

Doit-on signaler que l'eau est non potable ?

Oui, Lausanne nous oblige à le faire, à voir encore comment on le fera

Qu'en est-il de l'accès en chaise roulante ?

Comme la place est légèrement en biais, une partie sera à raz la place....

Pourquoi ne pas utiliser du grès suisse au lieu d'aller le chercher en Belgique ? On pourrait largement économiser sur le prix du transport.

L'artisan ne travaille qu'avec du calcaire de Belgique. En tout cas au niveau du grès le prix est quatre fois plus cher en Suisse.

Nous remercions la Municipalité et passons aux délibérations.

Nous posons deux vœux.

Nous demandons qu'à la place de publier un flyer, la Municipalité fasse faire une plaque métallique (style cuivrée) pour informer le public de l'historique de la place et de la fontaine (y compris l'anecdote de la gnôle !) qui pourra être fixée définitivement contre le mur.

Nous demandons que la Municipalité sécurise le triangle de terrain où se situera la fontaine à boire, afin d'éviter qu'un véhicule recule dedans. Nous demandons aussi qu'il soit étudié par la suite que ce triangle puisse aussi être mis en pavé.

Résultat du vote 7 pour, 1 contre

Mme la Présidente ouvre la discussion

• Mme Patricia Zürcher Maquignaz, Municipale

Merci pour la lecture de ce rapport, Monsieur le Conseiller. Ce soir la Municipalité aurait une proposition de modification de ce préavis à vous faire. En effet, lors de la commission de ce préavis, une conseillère qui faisait partie de cette commission a demandé pourquoi nous n'avions pas cherché une pierre locale et nous a conseillé de prendre contact avec la Carrière d'Estavayer le Lac pour voir si par hasard, elle n'aurait pas un bloc de la bonne taille à nous mettre à disposition. Comme notre fontainier ne nous a proposé que de la pierre bleue de Belgique ou de la pierre qui venait de Emirats arabes, on a choisi la pierre qui était la moins lointaine, qui était la pierre de Belgique. On a demandé à M. Chappuis, notre fontainier, de contacter Estavayer le Lac, il n'y croyait guère, il avait déjà essayé de les contacter à plusieurs reprises pour d'autres blocs et à chaque fois, la réponse était négative. Mais il l'a fait quand même à notre demande et, coup de chance, cette fois-ci un bloc était disponible, il avait même été extrait et il était à disposition. Donc la Municipalité souhaiterait vous proposer ce soir de travailler plutôt avec de la pierre locale, ce qui génèrerait un petit supplément financier de CHF 3'750.--. Voilà la proposition que nous vous faisons pour changer pour du grès local, qui aurait les mêmes qualités que cette pierre calcaire bleue de Belgique, qui est quand même un peu plus rustique dans le rendu et qui donnerait un résultat final un peu moins léché que la pierre bleue, mais qui aurait le charme du local et ça reste une très belle pierre. C'est la première partie de notre proposition. Ensuite la Municipalité a bien entendu le vœu de la commission d'avoir une plaque métallique plutôt qu'une plaquette. En fait, ce n'était pas un flyer que la Municipalité proposait dans son préavis. C'est vraiment une plaquette où on pouvait retracer tout l'historique des fontaines à cet endroit et documenter ça un peu correctement. La Municipalité a toujours cette volonté de mieux documenter dorénavant ce que nous possédons sur notre territoire et nous avons l'impression qu'une plaque métallique, à moins qu'elle ne soit très grande, ne suffirait pas à garder en mémoire tous les événements qu'on aimerait fixer par le biais de cette plaquette. On tiendrait quand même à la plaquette tout en pouvant accéder à la demande, au vœu de la commission et de faire une plaque métallique qui retiendrait les principales dates, les principaux éléments de tout ca. Mais je pense que la plaquette serait bien quand même pour avoir un historique plus complet. Voilà la proposition que nous vous faisons ce soir.

M. Roland Delapierre, UDC

Je dépose un amendement parce que je trouve que dépenser CHF 70'000. -- pour faire 260 m2 de pavés, alors qu'on a dégrappé, c'est juste pour que l'eau puisse aller dans le terrain. Je ne comprends pas comment à la place du Village, sur un terrain en pente, où les pavés seront en pente comment on va pouvoir faire revenir l'eau en arrière pour aller dans le terrain alors que à la place de jeux de la Place du Marché, on a détruit des centaines de m2 de verdure, de gravier et d'arbres et maintenant on veut nous faire avaler une couleuvre pour nous dire il faut qu'on mette CHF 70'000. -- pour mettre du pavé. Je pense que ce n'est pas très logique. Et puis il y a une autre chose, c'est

concernant l'eau. Comment vous aller dire aux enfants qu'il ne faut pas qu'ils touchent l'eau de la fontaine parce que l'eau n'est pas potable? En 60, quand je suis arrivé à Renens, à la Rue du Carroz, il y avait une fontaine qui est toujours là et l'eau était marquée non potable. Personne n'allait toucher cette eau qui était non potable. Maintenant, on veut nous mettre une fontaine neuve avec de l'eau qui arrive depuis le réseau, de l'eau qui est filtrée, qui est potable. On va la recycler et après, à côté on va mettre une fontaine pour que les enfants puissent aller boire. Je pense que c'est une ineptie totale. Je pose un amendement parce que j'estime qu'il est inadmissible que l'on dépense CHF 70'000. —pour des pavés qui ne serviront à rien du tout, qui ne vont pas ramener de l'eau dans le terrain.

Mme la Présidente

Merci Monsieur Delapierre. Votre amendement doit être présenté par écrit, pour que je puisse le faire voter.

Mme Angela Thode, Les Vert.e.s

Je souhaitais poser une question, mais je souhaite d'abord rebondir sur les propos de Monsieur Delapierre. Lors de cette commission, on nous a expliqué justement qu'il serait vraiment très favorable et c'est aussi par rapport au réchauffement climatique. Ce qu'on est en train d'essayer de faire, c'est de dégrapper le plus possible et de remettre des pavés avec des interstices très fins qui permettront que la terre respire, que l'eau puisse s'écouler. Oui, en effet, on a fait des erreurs par le passé, on a bétonné certains endroits et oui, on est d'accord, et on est en train de revenir en arrière. On s'est trompé et on essaie d'améliorer les choses. Mis à part ça, j'aimerais juste citer le point qu'une fontaine est également quelque chose de très positif parce que mis à part que ce soit un point d'eau, c'est également un point d'eau qui est nécessaire et utile pour les insectes. Dans mon dernier postulat, j'en ai parlé également. Ce serait vraiment positif d'avoir dans différents endroits des points d'eau pour que les oiseaux et les insectes puissent s'y abreuver. Ma question est à l'attention de Mme Patricia Zürcher par rapport au prix que vous avez évoqué pour une pierre qui vient de Suisse. Je remercie la commune pour avoir fait la demande pour trouver une pierre qui vienne de Suisse. Je voulais juste demander si le calcul du prix du transport a été pris en compte?

Mme Patricia Zürcher Maquignaz, Municipale

Oui Madame Thode. Merci d'avoir donné un certain nombre de réponse que j'allais vous donner. L'eau s'infiltre au moment où elle tombe entre les pavés. Elle ne remonte pas la pente, on est bien d'accord. Le dégrappage, c'est une politique que l'on mène dorénavant à chaque fois que l'on en a l'occasion. Comme l'a dit aussi Mme Thode, c'est une façon de faire retourner l'eau à la terre et puis ça évite les gros ruissellements qu'on risque à l'avenir. Donc à chaque fois que l'on peut le faire, on essaie de le faire. Maintenant, concernant le système éco-fontaine, il va nous permettre quand même d'économiser jusqu'à 75% de l'eau qui serait partie sans ça un peu pour rien. Donc je pense que ça aussi, c'est dans la ligne de ce qu'on doit faire pour l'avenir. On ne peut plus comme ça, jeter des litres d'eau sans réfléchir. Ça nous paraissait une bonne idée.

Après, c'est vrai que de l'eau qui tourne en circuit, elle ne tourne pas éternellement en circuit. Elle fait un certain nombre de passage et après elle s'en va quand même. Au final, c'est pour ça qu'on arrive à 75% et non pas à 100% d'économie. Ce qui fait qu'en fait on dit qu'elle est non potable alors que comme on l'a dit en commission, elle n'est pas toxique. Si vous en buvez une ou deux gorgées, vous n'allez pas vous tordre de douleur devant cette fontaine. Tout ira bien. Ce n'est simplement pas recommandé d'aller y remplir sa gourde tous les matins en partant au travail. C'est pour ça qu'on a décidé de mettre une petite fontaine à boire à côté pour pouvoir, par contre, remplir votre gourde. Voilà les explications que l'on a données à la commission et je suis à disposition si vous avez d'autres questions.

Mme la Présidente fait la lecture de l'amendement de Monsieur Roland Delapierre :

« Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 100'000. -- TTC pour les travaux liés à l'installation de la fontaine à Renens Village et sans le pavage »

Mme la Présidente met au vote l'amendement de Monsieur Roland Delapierre

Oui : 5 Non : 48

Abstention: 7

Mme la Présidente met au vote la proposition de Mme la Municipale Patricia Zürcher du dépassement de CHF. 3'750. -- pour une pierre locale

Oui : 55 Non : 4

Abstention: 1

L'amendement municipal est accepté

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente prie M. Richard Neal de lire les conclusions

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 17-2022 de la Municipalité du 24 janvier 2022,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de <u>CHF 170'090.-</u> TTC 173'760.-- pour les travaux liés à l'installation de la fontaine à Renens-Village et le pavage de la Place du Village, avant déduction de la participation de la Société de Développement de Renens-Village pour un montant de CHF 20'000.-, soit un total net de <u>CHF 150'000.- TTC</u>.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3064.5060 - Renens-Village - Fontaine et pavage de la Place.

Cette dépense sera amortie sur 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 17'000.- réparti dans les différents comptes des sections Nos 1010, 1044 et 3409, telles que décrites au chapitre 8.4.

PREND ACTE que soient portées au budget 2023 et suivants les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 8.4.

Mme la Présidente met les conclusions amendées du préavis au vote :

Pour: 55 Contre: 4 Abstention: 1

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Mme la Présidente remercie Monsieur Neal et sa commission pour le travail effectué.

15. Rapport de commission - Postulat Jeton Hoxha: « Pour un conseil des jeunes fort à Renens »

Mme la Présidente invite M. Richard Duperrex, Président-rapporteur à faire lecture du rapport

• M. Gérard Duperrex

Présents.es :

Mmes Sandra Martinelli (PLR-PVL) Angela Thode (Verts) et M. Gérard Duperrex (UDC) Président Rapporteur.

Absents : Mme Chiara Storari (PS) et M. Reza Safaï (Fourmi Rouge)

Invités : Mmes Nathalie Jaccard municipale, Nathalie Cauvin adjointe de la cheffe de service CJS en charge de la jeunesse. Et de M. Jeton Hoxha postulant.

Horaire : Mercredi 19 janvier2022 de 20h à 21h

Les membres de la commission se sont réunis le mercredi 19 janvier 2022 à la salle de conférences de 20h à 21h.

M. Gérard Duperrex souhaite la bienvenue à Mmes Nathalie Jaccard, municipale, Nathalie Cauvin adjointe de la cheffe de service CJS en charge de la jeunesse, M. Jeton Hoxha postulant ainsi qu'aux deux commissaires présentes, Mmes Sandra Martinelli et Angela Thode.

Rappel du postulat :

Ce postulat se prononce sur la question de la participation politique des jeunes, il renvoie au défi plus large de comment les intégrer comme personnes à part entière dans une société qui est dirigée par des adultes qui sont parfois loin de leurs préoccupations. Pour motiver ces jeunes à participer activement à la vie et à la politique communales, il faut leur montrer comment ils peuvent influencer leur environnement en participant à la vie locale, notamment en créant et réalisant des projets, tout en restant politiquement neutre. C'est clairement le rôle d'un conseil de jeunes dans lequel ils peuvent se retrouver tous ensemble pour débattre.

Dans la nouvelle loi cantonale sur le Soutien aux Activités de la jeunesse (LSAJ), entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2010, l'article 11 stipule que : Les communes mettent sur pied et développent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.

Après renseignement auprès de la Municipalité, on m'a expliqué qu'à Renens il y avait un << conseil des jeunes>> Celui-ci est aujourd'hui au point mort. Afin qu'il revive, la Municipalité doit travailler à le réactiver, en analysant ce qui fait qu'il n'a plus fonctionné, et en s'assurant de créer des bonnes conditions pour que celui-ci perdure.

Présentation du postulat en séance de M. Jeton Hoxha.

M. Jeton Hoxha, postulant, explique son postulat tout en précisant sa proposition, à savoir l'intégration des jeunes comme ce qui se fait au sein du conseil des jeunes dans les communes de Lausanne et Yverdon qui fonctionne bien. Ceci démontre que la jeunesse est prête à s'engager. Il devrait en être de même pour les jeunes de Renens, il faut les intégrer dans les projets Jeunesse sport et culture de la Municipalité et du Conseil Communal et de les inviter à la vie politique de notre commune.

<u>Position de Mme Nathalie Jaccard Municipale tout en répondant à nos diverses questions.</u>

En préambule, la Municipale précise qu'elle et son service sont favorables à cette demande, cela va dans le sens de plusieurs réflexions menées dans le dicastère CJS.

Effectivement, il y a eu un conseil des jeunes à Renens qui s'est éteint faute de relève et d'intérêts. C'est d'ailleurs, l'un des défis à relever pour une telle remise en œuvre. Il est en effet impératif de pouvoir travailler en amont sur : comment rallier les jeunes – quelle place leur donner - comment réussir à maintenir l'attention de jeunes – comment assurer la relève, afin de garantir la pérennité d'un tel projet et d'éviter ce qui s'est passé avec la précédente expérience.

Il est également indispensable de réfléchir et d'évaluer avec eux leurs besoins et envies. Avec la création d'un parlement des jeunes, il sera important aussi que le Conseil Communal soit prêt à entendre leurs demandes et puisse y accorder le soutien nécessaire y compris lorsque cela impliquera l'octroi de fonds pour réaliser des projets. C'est à cet ensemble de questions qu'il faudra pouvoir répondre afin que les jeunes aient l'impression que leur voix est entendue et reconnue.

Mme Jaccard précise que ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de conseil des jeunes à Renens qu'ils ne sont pas impliqués dans la vie de la commune. Plusieurs projets sont en cours comme par exemple, l'implication dans l'organisation de la soirée des 18 ans, les coups de pouce, le studio son, etc. A l'avenir, il est souhaité que les jeunes puissent prendre une part plus active dans la gestion et l'organisation de nouveaux projets, des réflexions sont actuellement menées dans ce sens.

De plus, au sein de l'établissement secondaire, il y a un conseil des élèves constitué de 2 délégué.e.s par classe qui prend part et donne son avis sur la vie de l'établissement.

A la fin des discussions et échanges entre le postulant, les commissaires, la Municipale et l'adjointe de la cheffe de service, Mme Jaccard, Municipale, réitère son accueil favorable à ce postulat.

<u>Délibérations</u> : aucune demande de parole.

<u>Vote de la Commission</u> : La commission accepte à l'unanimité des membres présents, le renvoi de ce postulat à la Municipalité_pour étude et rapport

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le renvoi du postulat à la Municipalité est mis au vote

Oui : 50 Non : 4

Abstentions: 3

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

16. Dépôt de préavis – discussion préalable

<u>Préavis No 18-2022 - Fête des écoles</u> - Réponse aux postulats de Mmes les Conseillères communales Elodie Golaz Grilli, « Fête des écoles : Lausanne, Prilly...Et Renens alors ? », et Frédérique Beauvois, « Et si on rêvait ? Pour que la Fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens »

Présidence: PLR-PVL

M. Florian Gruber, président-rapporteur

PLR-PVL: Pascal Golay

Les Vert.e.s : Mmes Andreia Tiambo / Melinda Zufferey Fourmi rouge : Mme Elisabete Cunha / M. Silvio Torriani

PSR: Mme Muriel Rossel / M. Naïm Smakiqi

UDC: M. Roland Delapierre

Madame la Présidente ouvre la discussion

Mme Marie Schneider, Fourmi rouge

Je déplore un petit peu que ce soit non pas une fête pour les enfants, mais par les enfants. Toutefois, je suis contente que quelque chose se fasse et je remercie les deux postulantes d'avoir tenu bon, de s'être accrochées, parce que j'ai l'impression que cela n'a pas dû être facile. Malgré tout, c'est un petit dommage que les enfants doivent eux faire un spectacle au lieu de pouvoir aller s'amuser à sauter dans des trucs, mais enfin, rien n'est gravé dans le marbre et on pourra peut-être changer au fur et à mesure.

Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s

Je veux juste rebondir sur ce qu'a dit ma collègue, Marie Schneider. Tout d'abord, je déclare mes intérêts puisque je travaille également à la Direction des Ecoles de Lausanne. Je ne suis pas dans le secteur de l'organisation des écoles, mais quand même, depuis quelques années j'y suis, j'ai participé aux fêtes etc.... bref. Je me réjouis beaucoup de ce préavis. Les enfants, je pense qu'ils n'ont pas besoin de carrousels ou de défilé. Je pense qu'ils vont avoir beaucoup de plaisir parce qu'on va aller à leur rencontre. Ils vont être fiers de ce qu'ils vont nous présenter. Les enseignants je pense qu'ils vont avoir aussi du plaisir à organiser avec eux. Pour dire tout ça, on va aller chez eux et on sait toute la fierté que les enfants ont quand on s'intéresse à eux. Merci

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Motions, postulats, interpellations

Dans sa séance du 1^{er} mars, le bureau du Conseil a voté la recevabilité du Postulat de Mme Colette Racloz et si personne ne s'y oppose Mme la Présidente invite Mme Racloz à nous faire lecture de son postulat

Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s.

« Pour un dressing solidaire et écologique »

Et si on donnait plusieurs vies à nos vêtements ? Je dis bien plusieurs, pas deux, mais une multitude. Comme un livre à la bibliothèque, délivrant son histoire de lecteur en lecteur, le vêtement pourra être utiliser plusieurs fois par des personnes différentes permettant à chaque fois à ces personnes de profiter de l'habit.

Ce que je vous propose c'est un mode de consommation différent : Qui n'a pas dans son armoire une robe ou une chemise qui a été acheté pour une occasion bien particulière et qui n'a jamais été réutilisé ? Qui n'a jamais été invité à un événement avec un certain code vestimentaire, et n'ayant pas le vêtement adéquat, est vite parti chercher en magasin ce qu'il lui faut ? Et si, il n'y avait plus besoin d'acheter du neuf pour un événement, ou pour une saison ? Si on pouvait limiter le gaspillage d'eau et de matière première, la pollution entrainée par l'utilisation des produits chimiques nécessaire dans l'industrie textile deuxième industrie la plus polluante après l'avion en empruntant le vêtement tant voulu ou tant nécessaire au lieu de se précipiter en magasin ?

Je vous parle ici pour citer quelques exemples, des étudiantes arrivant aux promotions et qui ont besoin d'une belle robe mais qui sera sans doute trop chic pour l'utiliser dans la vie de tous les jours, je vous parle de la personne avec peu de moyens financiers mais qui aimerait avoir un smoking classe pour une sortie particulière, du passionné de mode qui ne veut pas acheter chaque saison toutes les nouvelles collections, ou encore quelqu'un qui serait invité à une soirée à thème et qui aurait absolument besoin d'une tenue complétement blanche?

L'idée clé c'est l'emprunt plutôt que l'achat. Remplacer l'achat d'un nouveau vêtement et donc son circuit de production extrêmement polluant et nuisible, par la réutilisation. Dès lors le circuit de production si nuisible est fait qu'une seule fois mais beaucoup de personne peuvent profiter du vêtement.

Mon projet pour ce dressing solidaire et écologique serait que dans la même manière qu'une bibliothèque ou qu'une ludothèque fonctionne, il y ait un dressing. Une collection d'habit serait mise à disposition, les personnes intéressées pourraient venir et regarder les différents vêtements qu'il y a et ensuite décider d'en emprunter certains pour une durée déterminée.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre de ce dressing solidaire et écologique : Certains ont déjà été mis en place, avec comme dans le cas d'une bibliothèque, une carte d'adhérent qui permet contre une légère contribution, d'emprunter les vêtements pour une durée déterminée avant de devoir les ramener. L'argent ainsi récolté permet d'acheter de nouvelles pièces qui peuvent être mise à disposition dans le dressing.

La constitution du dressing pourrait être à la fois faite par des contributions, par exemple de cette fameuse pièce que tout le monde a dans son armoire mais qui n'a été utilisée qu'une seule fois, mais également des vêtements neufs.

Madame la Présidente ouvre la discussion

Mme Marie Schneider, Fourmi rouge

Je trouve que c'est effectivement une très bonne idée de ne pas racheter des vêtements neufs et d'avoir des choses déjà portées et du recyclage. Nous avons déjà un vestiaire à Renens où il y a effectivement déjà beaucoup d'habits à disposition à des prix défiant toute concurrence. Je me disais plutôt que de relouer un local, engager encore des gens, mettre un système de prêt etc... Est-ce que ce ne serait pas plus simple d'intégrer cette location de vêtement dans un coin du vestiaire qui existe déjà ? Comme ça, ça regroupe tout dans un seul endroit et puis ça évite effectivement la redondance. Parce qu'il y a déjà le vestiaire de l'EFRE (Entraide Familiale de Renens et Environ). On pourrait intégrer ça plutôt que d'ouvrir une nouvelle structure. Concernant les produits chimiques, je pense que de toute façon, quand on doit laver des vêtements qui ont été portés par des gens, on ne se sait pas bien quand, comment, où, avec qui. On ne les nettoie pas avec du charbon, on prend des produits chimiques aussi.

Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s

J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit ma collègue. Effectivement la Municipalité peut choisir la manière dont elle souhaite mettre ça en place et peut collaborer avec une association ou une autre qui est déjà dans le domaine des vêtements. Je comprends qu'il y a déjà un vestiaire où des personnes peuvent acheter des vêtements. Je peux encore me renseigner sur le vestiaire, mais il me semblait que ça restait peut-être des vêtements plus pour les personnes en situation de précarité. J'avais plutôt une intention de créer quelque chose dans une idée plutôt écologique pour vraiment utiliser des vêtements que l'on achèterait dans un magasin au lieu que plein de gens les achètent pour les porter une fois, plein de gens puissent porter le même à la suite, à des périodes différentes. Mais je fais complètement confiance à la Municipalité pour trouver la manière de mettre ça en place sans faire trop de redondance et en prenant en compte l'offre déjà disponible à Renens.

Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge

A voir les questions qui se posent, je proposerai plutôt de porter ça en commission plutôt que directement à la Municipalité.

Mme la Présidente précise que pour la création d'une commission, elle doit être soutenue par le dixième des membres présent, soit 6 personnes, selon notre règlement.

14 oui soutenant la demande de Mme Zahnd, ce postulat en envoyé en commission :

Présidence Fourmi rouge

Lucie Mauch présidente-rapporteur

Les Verts : Cristina Baquera PLR-PVL : Luis Guedes PSR : Muriel Rossel UDC : Roland Delapierre

Dans sa séance du 1^{er} mars, le bureau du Conseil a voté la recevabilité du Postulat de M. Sylvain Richard et si personne ne s'y oppose Mme la présidente invite M. Richard à nous faire lecture de son postulat

Monsieur Sylvain Richard, Les Vert.e.s

<u>Titre :</u> Inscrivons dans le PACom en révision des références à l'utilisation de matériaux durables.

Notre amour pour le béton est devenu sans limite. Depuis la fin du 19ème siècle, on ne compte plus le nombre de projets d'infrastructures et de constructions réalisés avec ce matériau. Notre dépendance est telle, qu'aujourd'hui, une maison individuelle ou collective est composée, en moyenne, de 60% de béton.

L'impact du béton sur l'environnement est non négligeable. A lui seul, il est responsable d'un peu plus de 5% des émissions de CO2 en Suisse. Lors de sa fabrication, il nécessite de grandes quantités d'eau, de granulats et du sable. De plus, dans les villes, le tout béton amplifie le phénomène d'îlot de chaleur.

Même s'il paraît utopique et irréaliste de renoncer totalement au béton, il est toutefois indispensable d'en limiter son utilisation et d'encourager d'autres matériaux naturels, durables et locaux. Durant des millénaires, le bois, le chanvre, la paille, la terre crue et les briques cuites, pour ne citer que ceux-ci, étaient légion. Aujourd'hui, ils ont quasiment tous été évincés par le béton.

Issus d'une source renouvelable, ces matériaux naturels présentent de nombreux avantages. Ils sont, entre autres, recyclables, non toxiques pour l'écosystème et présentent un faible impact sur l'environnement.

Face à la croissance démographique dans le canton de Vaud en général et dans notre commune en particulier, face aux projets urbanistiques qui foisonnent un peu partout, il devient urgent de placer la question des matériaux de construction au centre de nos réflexions. Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Il est aujourd'hui de notre responsabilité, vis-à-vis des générations futures, d'envisager toutes les solutions qui permettront de réduire nos émissions de CO2 et ainsi diminuer les impacts négatifs sur notre environnement.

La ville de Renens en tant que maitre d'œuvre a déjà prouvé que c'était possible, avec la Crèche 'Les Tournesol, qui en est un parfait exemple.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le Plan d'affectation communal (PACom) en révision actuellement.

Mme la Présidente met au vote le postulat pour renvoi en Municipalité pour étude et rapport

Oui : 42 Non : 10

Abstention: 7

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

Dans sa séance du 1^{er} mars, le bureau du Conseil a voté la recevabilité du Postulat de M. Ali Korkmaz et si personne ne s'y oppose Mme la Présidente invite M. Ali Korkmaz à nous faire lecture de son postulat sans oublier de nous déclarer ses intérêts.

Monsieur Ali Korkmaz, PSR

Et si la Commune de Renens étendait son offre de jardins familiaux ?

Mme la Présidente

Monsieur Korkmaz, déclarez vos intérêts, c'est la loi. Quelle est votre fonction au sein des jardins familiaux ?

Monsieur Ali Korkmaz, PSR

Ma fonction ? je suis le Président de l'association des jardins familiaux. Si je fais ça, c'est qu'il y a beaucoup de demandes, c'est bien expliqué si vous me laissez terminer mon développement.

Mme la Présidente

Je vous ai demandé de déclarer vos intérêts, vous êtes le Président de l'association des jardins familiaux. Voilà, c'est ok. Maintenant, je prie de nous lire le développement de votre postulat

Monsieur Ali Korkmaz, PSR

Et si la Commune de Renens étendait son offre de jardins familiaux ?

Considérant :

- 1. La très forte demande de la population de Renens pour l'obtention d'un jardin familial ;
- 2. Le modèle de gestion par des particuliers de la parcelle 847 aujourd'hui propriété de la Ville de Lausanne ;
- 3. Le fait que l'usage qui est en est fait en tant que jardins familiaux échappe aux services de la Commune de Renens ;
- 4. Les demandes nombreuses pour l'ouverture de nouveaux sites dédiés à la culture maraîchère de loisir.

Nous demandons, par le présent postulat que la Municipalité de Renens approche la Ville de Lausanne pour voir dans quelle mesure et à quelles conditions une cession à la Ville de Renens de la parcelle 847 serait possible. Nous considérons en effet qu'il y aurait un réel intérêt pour Renens à en être propriétaire. Il conviendra aussi de s'assurer que cette éventuelle cession de parcelle et le maintien de celle-ci à des fins de jardins familiaux soit compatible avec le développement futur du plan de quartier « Malley-Gazomètre ».

Mme la Présidente ouvre la discussion

Mme Angela Thode, Les Vert.e.s

Ne pourrait-on pas attendre la réponse de la Municipalité pour savoir si ce terrain serait éventuellement à vendre avant ?

M. Didier Divorne, Municipal

La politique foncière de la Ville de Lausanne est actuellement, et depuis bien des années aux acquisitions foncières et pas aux ventes foncières. Ceci dit j'ai quand même déjà pris contact avec le Président de la commission des affaires immobilières de Lausanne qui dit que dans certains cas, et avec certaines communes, il est possible d'envisager quelque chose. Donc on attendait ce soir pour savoir si vous nous soumettiez ce postulat ou pas. Le cas échéant, on remontera cette demande par écrit à la commission des affaires immobilières de la Ville de Lausanne qui est déjà au courant de ce qui se passe ce soir.

Mme la Présidente met ce postulat au vote pour le renvoi en Municipalité

Oui : 32 Non : 14

Abstentions: 11

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

Dépôts de postulats

Mme la Présidente passe la Parole à Mme Joëlle Zahnd

• Mme Joëlle Zahnd

Postulat Marie Schneider et Joëlle Zahnd

<u>Titre</u>: « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous » un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens!

<u>Conclusion</u>: Le présent postulat invite la Municipalité a étudier l'opportunité d'offrir un titre de transport Mobilis zone 11 et 12 aux enfants et jeunes en formation jusqu'à 25 ans et les bénéficiaires de l'AVS/AI de notre ville

Dépôt postulat Ali Korkmaz

Mme la Présidente passe la Parole à M. Ali Korkmaz

Monsieur Ali Korkmaz, PSR

En fait, ce postulat remplace la motion qui avait été refusée par le bureau. Donc selon vous, je dois déposer juste le titre et redire le développement que je vous avais donnée ?

• Mme la Présidente

Monsieur Korkmaz, ce n'est pas selon moi, c'est selon le règlement. Etant donné que votre motion avait été refusée par le bureau, donc évidemment la motion n'existe plus. Ce que vous auriez pu faire lors du dernier Conseil, c'était justement de faire voter les Conseillers sur la recevabilité de votre motion. A ce moment-là vous auriez pu dire je fais le développement au prochain Conseil et je change la motion contre un postulat. Simplement dans votre malheur vous avez eu de la chance, parce que si vous aviez dû faire passer la recevabilité de votre postulat au bureau, il aurait été de nouveau jugé irrecevable, parce que vous avez mis tant de peine à remettre les points sur les i les traits sur les t que vous en avez même changé le titre.

Ce soir, merci de nous présenter le titre et les conclusions

M. Ali Korkmaz

Je n'ai pas des idées fixes, les idées fixes peuvent être dangereuses, Madame la Présidente. Si j'ai changé le titre de motion en postulat c'est parce qu'il faut aussi écouter autour de nous et si ça complique de faire une motion, on fait un postulat, il n'y a pas de souci.

Mme la Présidente

Je ne vous parle pas de la dénomination entre motion et postulat, je vous parle du titre. Un moment j'avais « Sécurité pour la ferme du Village » et là j'ai un autre titre

• M. Ali Korkmaz

<u>Titre</u>: « Pour des cheminements sécurisés pour accéder toutes et tous à la Ferme du Village »

Conclusion : le trafic dans le centre du village et ses abords a fortement augmenté. Y compris sur un axe comme l'Avenue du Temple.

Le développement sera fait le mois prochain, selon vos souhaits.

• Mme la Présidente

Ce n'est pas selon mes souhaits, c'est selon le règlement. Et faites attention que quand vous présentez le développement, le titre et les conclusions soient les mêmes que ce soir. Et j'aimerais bien que quand vous donniez les noms des personnes qui vous soutiennent sur ces développements, que vous ne mettiez pas les personnes étant au bureau sinon, moi je ne pourrai pas les faire voter sur la recevabilité de votre développement, par souci de transparence. Je vous remercie, Monsieur Korkmaz.

M. Roland Delapierre, UDC

Je voulais juste revenir sur le postulat précédent. Quand on parle de donner des abonnements à des enfants pour qu'ils prennent les bus etc... ça me fait sourire. L'ancienne Conseillère d'Etat a dit que les enfants fassent plus de gym, qu'il n'y avait pas assez d'heures de gym pendant la semaine et on leur paie des abonnements de bus. Moi j'habitais à la Blécherette en 55-60, on allait à l'école à la place de la Riponne. Donc il faut arrêter de chouchouter les enfants et après dire qu'il faut qu'ils fassent plus d'heures de gym. On a des bus, je ne sais pas combien de bus qui se promènent dans la région Ouest lausannoise pour promener les enfants parce qu'il ne faut pas qu'ils se fatiguent. Il faut être un peu réaliste, après ils n'ont pas assez d'heures de gym, pas assez de dépense, il faut être un peu réaliste, un tout, tout petit peu.

• M. Vincent Keller, Fourmi rouge

J'aimerais venir à votre secours. J'ai beaucoup de plaisir à entendre tous ces candidats au Grand Conseil qui voudraient faire les lois vaudoises et ne sont pas capables de comprendre les règlements du Conseil. Il y a un dépôt aujourd'hui d'un titre et d'une conclusion. On en discute une prochaine fois, Monsieur Delapierre.

• Mme Marie Schneider, Fourmi rouge

Dire qu'on chouchoute ces enfants, il faut un petit peu arrêter. Les parents taxis sont de plus en plus présents, c'est encore plus les chouchouter. Et les laisser aller en autonomie, tous seuls à des endroits en bus, je ne crois pas que ce soit les chouchouter, Monsieur Delapierre, franchement, revenez un petit peu sur terre, merci.

• Mme la Présidente

Comme Monsieur Keller l'a dit, aujourd'hui c'est le dépôt et on laisse pour le prochain Conseil les discussions. Merci beaucoup

Dépôt de Motions:

Motion Frédérique Beauvois

<u>Titre:</u> Ici c'est Renens! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens.

Conclusion : "Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens."

Interpellations:

Madame la Présidente

Madame Beauvois, est-ce que vous pouvez nous soumettre vos deux interpellations soutenues comme l'exige le règlement de notre Conseil par 5 membres. J'ai pu constater qu'il y avait les 5 membres, nous vous écoutons Madame Beauvois

Mme Frédérique Beauvois, PSR

Notre commune a-t-elle fait appel au programme « Sport et Santé » pour promouvoir le sport dans notre ville ?

Un premier bilan a récemment été tiré du programme « Sport et Santé » qui vise à soutenir des initiatives promouvant l'activité physique de la population. Lancé par le canton de Vaud en 2016, ce programme a permis d'allouer 2,1 millions de francs en faveur de 192 projets.

Un total de 41 communes ont reçu 1,1 million de francs comme aide à la construction ou la rénovation de places de sports en plein air. La participation du canton se situe entre 15% et 25% du coût total des travaux. CHF 700 000.- ont été distribués à 22 communes pour l'organisation d'activités sportives, comme des cours de sport pour les jeunes le week-end ou pendant les vacances.

Notre commune de Renens n'est pas riche en argent. Mais elle regorge d'enfants talentueux et de jeunes désireux de s'investir dans un sport. Si les bienfaits du sport sur la santé physique et psychique ne sont plus à démontrer, ils le sont d'autant plus lors de la période si difficile que nous venons de traverser.

J'aimerais ainsi poser la question à notre Municipalité si notre ville a fait appel aux soutiens financiers que met à disposition ce programme du canton ? Si oui, dans quelles proportions et pour quels projets ? Si non, pourquoi ne pas avoir demandé un tel soutien ? Finalement, la commune a-t-elle le projet de demander de tels soutiens à l'avenir et dans le cadre de quels projets ? Merci d'avance pour les réponses qui seront apportées à cette interpellation.

M. Oumar Niang, Municipal

Je vous remercie Madame Beauvois pour votre interpellation. C'est vrai que le Canton a lancé cet appel au projet en lien avec le sport et la santé en 2016. Oui, Renens a fait partie

des bénéficiaires de ce projet car pour le Fitness au Censuy, on a eu un financement du Canton. Je vous rappelle que le financement du Canton se trouve entre 15 et 20% de la dépense totale.

Mme Frédérique Beauvois, PSR

15 à 25% pour combien on a l'eu ? enfin il y a plusieurs questions. Le Fitness au Censuy a bénéficié pour combien d'argent ? quand ? quels sont les projets ? parce que ce qui m'interpelle c'est qu'on n'a pas beaucoup d'argent, mais on a beaucoup de besoins. Donc autant profiter de ce principe de subsidiarité où le Canton paie jusqu'à un quart des projets. Profitons-en. Et ma question c'est : quels sont les projets ? Combien a-t-on demandé et est-ce qu'il a des projets à venir ?

M. Oumar Niang, Municipal

C'est le seul projet qui a été accompagné par le Canton en 2016. Et j'avoue qu'on a des ressources maigres au Canton. Je suis sûr que la commune va en profiter lors des prochaines offres du Canton pour continuer ce projet. On a un projet qui se trouve pour l'Etablissement du Perey A et le stade du Censuy. Dans le préavis et dans le programme on a prévu de faire appel à ce projet de don du Canton. C'est vrai qu'il y a 41 communes qui ont bénéficié des largesses du Canton. Lors de la présentation de ce projet, en conclusion, il y aura une prolongation de ce projet et nous on va en profiter pour mettre en place des projets qui pourront des largesses du Canton. Mais je ne pourrai pas vous dire la somme totale. Je reviendrai vers vous pour vous dire ce que nous a coûté le projet et à quel niveau le Canton est intervenu dans ce projet.

Mme Frédérique Beauvois, PSR

A quel stade se trouvent les projets soutenus par la fondation Radix pour le réaménagement des cours d'école à Renens ?

En novembre 2021, je déposais un postulat « Ma *récré* se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école ». Comme son nom l'indique, l'objectif de cette demande est d'offrir à nos enfants des cours d'école végétalisées, « débitumées » et – enfin ! – « dégenrées ».

En février 2021, plusieurs groupes de travail composés d'enseignants et d'habitants de Renens ont soumis des dossiers à l'appel à projet financé par la fondation Roger Federer et coordonné par la Fondation Radix. Cette fondation pour le développement et la mise en œuvre de mesures en santé publique et du développement durable subventionne ainsi partiellement la réfection et la végétalisation de cours d'école, entre autres activités. La demande renanaise a été acceptée en mars 2021 à hauteur de CHF 100 000.- pour trois sites scolaires, Roseau, 24-Janvier et Simplon. Par ailleurs, une subvention de CHF 11 000.- a également été trouvée auprès du DGE-VD « Pour des aménagements en faveur de la nature sur les sites scolaires ».

Enseignants et habitants de Renens, parents et représentants d'associations comme l'AVIVO, l'Association de Parents d'Elèves de Renens et l'Association En commun se sont réunis à plusieurs reprises et ont avancé dans le projet. Un questionnaire a été soumis par l'école aux enfants des sites concernés, ce qui a demandé un gros travail bénévole. Les enseignantes et parents membres du groupe de travail ont également dû réunir les devis en vue de mettre en œuvre ce projet dans les délais impartis.

Car la condition sine qua non de cette précieuse subvention est d'avoir débuté les travaux à l'été 2022 avec inauguration à la rentrée scolaire 2022-2023. Après un an de travail, cette échéance s'approche dangereusement et les équipes engagées craignent de voir tous leurs efforts tomber à l'eau. Les représentants de l'administration communale se sont succédés au sein des groupes de travail et la position de la Municipalité quant à ce projet semble incertain.

Il serait extrêmement malheureux pour ceux qui se sont investis dans ce projet, les enfants, les habitants de notre ville et la Municipalité de perdre ces subventions précieuses faute de respect des délais prescrits. J'aimerais ainsi poser la question de savoir à quel stade se trouve le processus auprès de la commune ? Un ou plusieurs de ces trois projets ont-t-ils été validés par la commune et si non, pourquoi ? Au vu du délai fort court pour sa mise en œuvre, je remercie par avance la Municipalité pour les réponses rapides qu'elle apportera à mon interpellation.

M. Didier Divorne, Municipal

Merci beaucoup Madame Beauvois pour votre interpellation. Au niveau des groupes de travail avec les écoles, effectivement on a bien avancé, il y a beaucoup de choses qui se sont concrétisées. Le souci c'était au niveau des conventions, de qui fait quoi. Il y a eu une séance encore la semaine passée y compris avec Mme Zang, de Radix. On a pu peaufiner et modifier les projets de conventions qui sont soumis lundi prochain, 14 mars à la Municipalité. Donc on avance et on est encore dans les délais selon Radix pour la signature des conventions, donc c'est tout bon. Les délais en principe, effectivement, ce serait pour cet été de faire les choses. On a un souci de coordination et de vue d'ensemble. C'est qu'on a quand même deux postulats qui nous demandent, un des vôtres et un autre, qui sont par rapport au dégrappage des cours. Donc on aimerait aussi vraiment certifier que ce qu'on fait ne doit pas être après impactés par les résultats des deux postulats qui sont aussi en cours de ce côté-là. On travaille dessus. Pour ce qui est de la 2ème question, toutes les commissions qui ont eu lieu jusqu'à présent et les groupes de travail, les trois projets sont en ordre et vont être remontés tels quels jusqu'à la Municipalité pour décision.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

Mme Frédérique Beauvois, PSR

Merci Monsieur Divorne pour vos réponses. J'en profite pour attirer votre attention sur le fait qu'une demande à la Fondation Leenaards est actuellement en cours justement pour ces projets. Le délai est le 15 mars. Donc ce serait super si on pouvait avoir une réponse d'ici-là. Et la prochaine Copil, la prochaine réunion de notre groupe, c'est fin mars et ce

serait super si on pouvait avoir toutes les réponses qui ont émergé le 14 mars à ce propos. Merci beaucoup.

M. Didier Divorne, Municipal

Pour ce qui est de la Fondation Leenaards, j'ai repris contact avec Mme Bianchi qui était concernée par les trois sites, c'est-à-dire le 24 Janvier, la Cour du Jardin du Petit 24, je n'ai plus sa dénomination exacte, et le Censuy. Elle s'est repositionnée. Pour elle c'est clair qu'on peut faire une demande pour ce qui est du Jardin du petit 24, mais les cours sont déjà avec Radix et on ne va pas superposer les choses de ce côté-là. Ça c'est un téléphone qui a eu lieu avec elle, elle se positionne favorablement pour les Petit Jardin pour qu'on puisse faire la demande d'ici au 15 mars. J'ai noté de mon côté de prendre contact avec M. Ineichen et ce serait fait pour lui communiquer ça.

Madame la Présidente

Je prie Madame Angéla Thode de nous soumettre son interpellation soutenue comme l'exige le règlement de notre Conseil par 5 membres. J'ai pu constater qu'il y avait les 5 membres, nous vous écoutons Madame Thode.

Madame Angela Thode

Mon interpellation concerne la piscine de la Vaudoise Arena. Juste pour se rendre compte, c'est, enfin depuis longtemps, la seule piscine couverte olympique qu'on va avoir pour Lausanne qui est quand même une ville avec je crois plus de 40 fédérations sportives internationales. Je souhaitais juste m'assurer qu'il y aurait, vu qu'elle sera très demandée, assez de places ouvertes au public. Donc, pourrait-on savoir si la piscine sera ouverte tous les jours au public ou y aura-t-il des plages horaires avec la piscine entièrement réservée aux clubs. Et mon autre question est quand est prévue l'ouverture de la piscine ? Je vous remercie.

• M. Oumar Niang, Municipal

Merci Mme Thode de m'avoir envoyé vos questions avant. Vous avez bien dit que c'est le seul centre sportif sur la région et je vous rappelle que le centre sportif de Malley est comme une conception sportive d'importance nationale et comme centre de performance de plongeon et comme centre national de performance de natation. Je vous rappelle que le club de natation de Renens a eu toutes ses lignes. Pour répondre à votre 1ère question : Oui, nous sommes actionnaires majoritaires du Centre sportif de Malley, nous avons voulu que ce centre soit un centre populaire et il y aura des plages horaires qui sont réservées au public de 07h00 à 22h00 du lundi au vendredi et le samedi de 08h00 à 20h00. La piscine ferme à 20h30. C'est comme du lundi au vendredi, la piscine est ouverte jusqu'à 22h00, à 20h30 elle est fermée. Les plages horaires réservées aux clubs pour les associations et pour les clubs hors Lausanne-région c'est sur demande et il faut faire une réservation dans les 48 heures. L'inauguration aura lieu au mois de septembre, vous aurez plus d'infos, d'ici là ils auront fixé la date. Et certains groupes politiques ont déjà visité le centre sportif de Malley et je conseille aux autres groupes de le faire parce que c'est important que vous sachiez que ce centre vous appartient et appartient à notre communauté et que vous puissiez avoir l'exclusivité des infrastructures qui sont sur place. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question

Mme Angela Thode

Merci, c'est parfait

Madame la Présidente

Je prie Madame Muriel Rossel de nous soumettre son interpellation soutenue comme l'exige le règlement de notre Conseil par 5 membres. J'ai pu constater qu'il y avait les 5 membres, nous vous écoutons Madame Rossel

Muriel Rossel, PSR

Interpellation « abris PC »

Au vu des événements actuels en Ukraine et des risques éventuels d'arrivée de nuages radioactifs chez nous, j'ai été interpellée par plusieurs habitants de notre commune quant à la protection PC offerte à Renens.

Sans faire du catastrophisme, c'est peut-être l'occasion de faire le point sur l'information diffusée à la population à ce sujet. En effet j'imagine que certains habitants de Renens ne savent même pas que ce type d'abris existent. Je pense en particulier aux personnes installées depuis relativement peu d'années en Suisse, aux étudiants étrangers ou autres migrants et qui ne sont pas forcément au courant des efforts légendaires effectués par notre pays pour inciter la construction de ces abris. Par ailleurs beaucoup de gens n'ont pas d'abris dans leur immeuble et devraient rejoindre un abri collectif. Leguel ?

J'ai rapidement été rassurée d'apprendre par les chiffres de la PC qu'une assez bonne couverture de places dans les abris de Renens et région était assurée.

Par ailleurs, j'ai appris par la presse que c'est la pharmacie cantonale qui gérerait, en cas de besoin, la distribution des pastilles d'iode.

Il me reste donc encore quelques questions à poser à la municipalité quant à l'organisation et la communication à ce sujet :

- Comment les habitants de Renens sont-ils informés du lieu qui leur est réservé s'ils doivent rejoindre un abri collectif ? Personnellement, je ne sais pas où je dois aller !
- De quoi doivent se munir les habitants s'ils se rendent dans un abri collectif ? (eau, vivres, etc.)
- Les nouveaux habitants reçoivent-ils cette information à leur arrivée dans la commune ?
- Quelles sont les consignes données aux crèches et écoles en cas d'alerte en journée ?

Serait-il possible de donner des informations claires à la population sur le site Internet de la Commune, mais aussi dans le Carrefour Info, par le biais des associations locales ou autres médias ?

Je vous remercie de prendre bonne note de cette requête et d'y répondre avec diligence.

M. Oumar Niang, Municipal

Je vais donner les réponses que j'ai en ma possession, je vous remercie pour votre question. Pour rappel, la politique de protection civile est d'obédience fédérale alors que l'exécution des décisions se fait en cascade. La Confédération vers le Canton, le Canton vers le District et le District vers la Commune, Pas plus tard qu'hier, 9 mars, les Municipaux de l'Ouest lausannois s'occupant de l'ORPC se sont réunis pour parler de cette problématique. Ce qui est sorti de cette réunion, est que le 15 mars prochain le Canton recoit l'ensemble des Présidents des Comités directeurs de l'ORPC du Canton et au sortir de cette réunion, il y aura un communiqué officiel. Tout ce qu'on doit exécuter au niveau communal ou du District doit partir du Canton. Le Canton a déjà reçu une information de la Confédération. Au sortir de cette réunion, le Canton va faire un communiqué officiel, cette communication mettra en place les principes et les plans d'action suivant ce qui sera mis en place. Concernant les abris PC, il vaut voir qu'au niveau national, il y a 365'000 abris PC privés et publics qui offrent environ 9 millions de places protégées. Donc on est couverts à plus de 100%. Au niveau cantonal, la couverture est de 100% aussi et au niveau du district nous sommes à 90% et à Renens, on est à 80%. Le canton nous demande de télécharger l'application Alerte Suisse ou d'aller sur Internet sur le site Alerte Suisse pour être au courant de ce qui se passe. Toutes les communes qui ont déjà fait une page dans leur site internet ne font que faire des liens avec le Canton. Donc on attend le 15 mars quand il v aura le communiqué officiel du Canton pour pouvoir entrer en matière au niveau du District et de la commune. Concernant la distribution des pastilles d'iode, la Commandante de l'ORPC de l'Ouest lausannois nous a expliqué que les centres de distribution au niveau de l'Ouest attendent le feu vert du Canton pour entrer en matière. L'ensemble de la région est couvert. Concernant les pastilles d'iode, ceux qui habitent dans un rayon de 50 km des centrales nucléaires recoivent directement des pastilles d'iode de leur commune. Et pour le reste ce sont les centrales de chaque District qui donnent les pastilles d'iode. Il ne faut pas que les gens achètent des pastilles d'iode, parce qu'il y a pas mal de précautions à prendre par rapport aux femmes enceintes, à la thyroïde, et les personnes qui ont des maladies thyroïdiennes. Dès que nous aurons l'accord du Canton, certainement que l'on fera un communiqué sur notre page internet qui donnera les liens et le Carrefour-Info informera aussi pour la population. Je vous rappelle que de mon côté je vais envoyer à Mme la Présidente la répartition des abris PC au niveau du District par que c'est d'obédience publique comme ça, elle pourra l'envoyer à chaque Conseiller. Pour voir comment le District est réparti en matière de protection. Ceux qui sont beaucoup plus anciens se rappelleront que dans les boîtes à lettres, quand on ouvrait la porte, derrière, il y avait un plan qui indiquait où on devait aller si jamais il y avait une catastrophe nucléaire. Maintenant, avec les moyens de communication modernes, la Confédération nous demande d'écouter la radio, mais aussi d'aller sur le site internet Alerte Suisse. Je pense que j'ai répondu à vos questions.

Mme Angela Thode, Les Vert.e.s

Je vous remercie. De ce que j'ai entendu, donc la commune, le Canton doit communiquer toutes les places qui vont être attribuées à chaque personne dans un endroit et c'est ce qui va être communiqué donc. On vit une situation de crise, une terrible crise actuellement et c'est une information qui va sortir. Il serait à mon avis vraiment judicieux de mettre ces informations ensuite sur le site interne parce qu'aujourd'hui on vit une situation où tout le monde s'inquiète d'un éventuel nuage radioactif, mais on peut avoir également un accident d'une centrale nucléaire, quelque chose qui peut vraiment se passer très rapidement. Il

serait à mon avis judicieux que ce soit une information qui se trouve constamment sur le site internet parce qu'on ne peut pas prévoir et dans un moment de catastrophe ce sera la panique. Je pense que ce serait une information qui serait intéressante de garder sur le site de la commune, par exemple.

M. Oumar Niang, Municipal

Tout-à-fait, c'est plausible que l'on mette un communiqué au niveau du site et que si le Canton le rédige le 15, c'est parce qu'au niveau de la Confédération il y a déjà une information qui est faite. Dans une autre commune, qui n'est pas de L'ouest lausannois il y a quelqu'un qui a débarqué dans l'abri PC avec son matériel et son masque et ses pastilles d'iode pour pouvoir se protéger. On ne veut pas que cet élément de panique soit généralisé.

Madame la Présidente

Je prie Madame Mariline Rodriguez de nous soumettre son interpellation soutenue comme l'exige le règlement de notre Conseil par 5 membres. J'ai pu constater qu'il y avait les 5 membres, nous vous écoutons Madame Rodriguez

• Mme Mariline Rodriguez

Interpellation Quelle solution pour les déchets publics

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs de la municipalité,

Chères et chers collègues,

Depuis un certain moment je constate avec regret que notre ville se détériore au niveau des déchets publics.

Force est de constater que les gens abandonnent leurs déchets à côté des poubelles, probablement dû à la mise en place des nouvelles poubelles avec de plus petits trous. Et je constate que dans certains quartiers, comme aux abords du collège du Léman, sur 5 poubelles anciennement, il n'en reste que 3.

Ces quartiers étant très fréquentés et certains autres en pleine croissance, il manque clairement des poubelles afin de ne pas retrouver des déchets partout.

Il faut également soulever que les pieds en fer des anciennes poubelles sont restés en place à certains endroits, comme au quartier du Silo. Ces éléments étant dangereux j'ai soulevé le problème lors d'une séance de préavis le 4 mars 2020 auprès de la Municipalité. Par la suite j'ai à nouveau interpellé la Municipalité hors conseil communal sans changement à ce jour.

Mes questions sont les suivantes :

- Quand les pieds en fer des anciennes poubelles seront-il enlevés ?
- Qu'entend faire la municipalité en matière de litering ?
- Quel type de prévention prévoit-elle de mettre en place ?
- Comment est calculé le besoin de poubelle en fonction de l'évolution d'un quartier ?
- -Les poubelles seront-elles changées en fonction des besoins actuels ?

• Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale

Vos questions étant nombreuses, je me permettrais d'y répondre la prochaine fois. Je ne les ai pas toutes répertoriées. Merci

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour

18. Questions, propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

• M. Pierre Borloz, PSR

Juste une chose, j'aimerais que les membres de l'ORPC, les membres de la commune de Renens se réunissent juste après. Il y a une ou deux questions à leur poser suite à la réorganisation de celle-ci. Merci

• M. Ali Korkmaz, PSR

Une question pour la Municipalité. J'ai constaté dernièrement que la route de Lausanne, en parallèle du Chemin de Berrelet. Il y a un grand mur qui est en train de se construire et je voulais savoir est-ce que c'est envisagé, j'avais fait un postulat le 9 décembre 2010, concernant les nuisances dues au bruit et émanations de poussières. Est-ce que la Municipalité pense pendant ces travaux aux habitants de Perlex, qui sont dérangés avec l'augmentation de la circulation sur cet axe fort. Les bruits les émanations, les poussières ont augmenté aussi. Est-ce qu'ils pensent faire quelque chose par rapport à ce postulat que j'ai fait il y a presque 12 ans ?

Mme Tinetta Maystre, Municipale

Monsieur le Conseiller, vous avez aussi eu l'élégance de m'avertir que vous poseriez cette question, j'ai donc pu me préparer. Il s'agissait d'une interpellation qui avait d'ailleurs reçu une assez longue réponse quelques mois plus tard. Votre question maintenant est de savoir, 12 ans après, est-ce que les habitant de la rue de Lausanne ou le long du chemin de Perlex, et on pourrait se poser la question de tous ceux qui se trouvent le long de la rue de Lausanne, est-ce qu'ils seront dorénavant mieux protégés avec les travaux en cours et à cette question je peux vous répondre oui. Le chantier du tram dans les mesures d'accompagnement de ce grand chantier va permettre de requalifier la rue de Lausanne, de refaire son revêtement et ce sera un revêtement phono absorbant donc en termes de bruits, ça sera plus léger à l'avenir qu'aujourd'hui. D'ailleurs l'enquête qui avait accompagné ce projet de retour du tram a eu une étude d'impact qui prouvait qu'effectivement la situation serait meilleure. Vous avez mentionné aussi le mur de soutènement qui est en construction, qui est à dessein mieux que dans le projet mis à l'enquête. Là, on a pu obtenir un changement et c'est un mur en gabions. Les murs en gabions permettent effectivement aussi de réduire le bruit, ils absorbent quelque part le bruit, et en plus il sera complètement recouvert de végétalisation ce qui permet aussi d'absorber un peu le bruit. La situation sera bien meilleure qu'elle ne l'a été par le passé et cela, ici et tout le long de la rue de Lausanne. Maintenant, concernant les poussières, il y a les grosses poussières, celles-là il y a la route, mais il y a aussi les chemins de fer. Je ne sais pas s'il y a un gros changement, elles ne sont pas particulièrement dangereuses pour la santé. Celles qui sont dangereuses, ce sont les poussières fines, celles qui sont émises par la circulation automobile en tant que telle et là encore, le projet d'un axe fort, d'un axe de transports publics fort permettra, nous l'espérons, de provoquer un transfert modal, que les gens utilisent le tram, le futur tram, et renoncent à leur voiture ce qui sera la meilleures des réponses possibles pour limiter la question des poussières fines en ville. Le projet est accompagné d'ailleurs de projets de voies cyclables meilleures qu'aujourd'hui et ça aussi, ça permettra de lutter contre l'augmentation du trafic et de juguler la problématique des poussières fines. J'espère avoir répondu à votre demande.

• Mme Rosana Joliat, PLR-PVL

Une petite question à Monsieur le Syndic, puisqu'il s'occupe de la Pol-Ouest. Pourquoi n'y a-t-il pas de quittance sur les nouveaux horodateurs alors que c'est indiqué qu'il y en a ?

• M. Jean-François Clément, Syndic

Je ne sais pas, je l'ignorais. Je vous répondrai au prochain Conseil. J'utilise très peu les horodateurs.

M. Richard Neal, PSR

Juste une petite question concernant la route de Florissant, il y a eu quelques temps des travaux qui ont été faits sur le haut ainsi que sur le chemin de Paudex pour poser des plaques bétonnées aux endroits où les bus s'arrêtent dans le but de solidifier la route. On avait remarqué que le goudron ondulait à cause des répétitions de coups de frein. On remarque que plus bas, par exemple en face de la pharmacie, ou en face de la Migros aux deux autres arrêts, il y a le même phénomène qui se produit. Est-ce que la Municipalité va entrer en matière pour pouvoir aussi poser des plaques parce que par exemple en vélo devant la pharmacie de Florissant ça devient assez dangereux, c'est vraiment des ornières. Qu'en est-il ?

Mme Tinetta Maystre, Municipale

Je prends note de la question, je ne connais pas le programme annuel. Parce qu'on en remplace un ou deux par année selon notre compte routier. Je ne connais pas le programme de cette année. Mais je vous réponds volontiers une prochaine fois.

M. Ali Korkmaz, PSR

C'était juste pour remercier Madame Maystre pour sa réponse et l'explication pour la construction des grands murs à la route de Lausanne.

Mme Tinetta Maystre, Municipale

Juste une information au Conseil communal, vous avez sûrement appris par la presse que des études avaient été faites pour déterminer le niveau de pollution de la Plaine de Malley. Cela a fait l'objet d'un article dans le 24 Heures il y a à peu près un mois. Les villes de Renens, Prilly en collaboration avec Lausanne, propriétaires souhaitent informer la population et je voulais simplement vous informer qu'il y aura une séance. Comme elle est prévue avant le prochain Conseil, je voulais vous le dire maintenant, mais un courrier vous

sera transmis plutôt par mail, j'imagine. Cette séance aura lieu le mardi 5 avril à 18h00 à Prilly. Est invité qui a envie de venir, bien sûr.

• M. Jean-François Clément, Syndic

L'information est tombée pendant la séance, le Greffe me communique qu'effectivement, en réponse à Madame Elodie Golaz-Grilli, on a un courrier, à chaque fois, qui est adressé à tous les pétitionnaires et c'est confirmé. Sauf si éventuellement une fois il y a un retard, mais on écrit toujours à toute personne qui fait une pétition. Donc la réponse est ainsi.

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 19h00 dans cette même salle.

Mme la Présidente prononce la clôture de la séance à 23h15, demande de ne pas oublier de mettre les cartes de vote sur la table de l'huissier et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Mme la Présidente : La Secrétaire :

Carole Castillo Corrine Simon